

Conseil Municipal
OLORON-SAINTE-MARIE

Séance du 17 juin 2015

Liste des présents

MAIRE :

Hervé LUCBEREILH

ADJOINTS :

M. Daniel LACRAMPE

M. Gérard ROSENTHAL

Mme Dominique FOIX

M. Pierre SERENA

M. Jean-Jacques DALL'ACQUA

Mme Rosine CARDON

Mme Denise MICHAUT

M. Clément SERVAT

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Mme Henriette BONNET

Mme Maïté POTIN

M. Didier CASTERES

M. André LABARTHE

M. Michel ADAM

Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES

M. Jacques NAYA

Mme Patricia PROHASKA

Mme Carine NAVARRO

M. David CORBIN

Mme Ing-On TORCAL

M. Bernard UTHURRY

Mme Marie-Lyse GASTON

M. Robert BAREILLE

Mme Anne BARBET

Mme Véronique PEBEYRE

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL
Mme Arac. ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON

SOMMAIRE

<i>1. Projet de convention de partenariat entre oloron sainte-marie et edf en faveur du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie.</i>	6
<i>2. Création du service public de fourrière automobile, fixation des tarifs et décision de lancement d'une consultation de délégation du service public.</i>	10
<i>3. Participation aux frais de nettoyage des espaces publics souillés par les déjections canines.</i>	13
<i>4. Plan de cession des bâtiments communaux : local ancien guichet stade saint-pée.</i>	15
<i>5. Adhésion agence france locale : répartition de la participation au capital.</i>	16
<i>6. Décision modificative n° 1.</i>	21
<i>7. Subvention exceptionnelle du ministère de l'intérieur - salle d'activités motrices ecoles prévert et légugnon</i>	22
<i>8. Subvention exceptionnelle du ministère de l'intérieur - cantine et réfectoire de l'école xavier navarrot</i>	24
<i>9. Rénovation du sol de la salle scohy</i>	25
<i>10. Désignation d'un maître de cérémonie.</i>	26
<i>11. Organigramme des services municipaux</i>	26
<i>12. Modification du tableau des effectifs</i>	26
<i>13. Avancement de grade</i>	27
<i>14. Créations d'emplois saisonniers</i>	27
<i>15. Information annuelle du conseil municipal sur l'emploi des personnels handicapés.</i>	28
<i>16. Dénomination du belvédère de la rue jéliote - esplanade eugène emmanuel viollet-le-duc</i>	28
<i>17. Dénomination de la voie talleyrand périgord</i>	29
<i>18. Dénomination du square casimir condado</i>	31
<i>19. Acceptation du transfert à la ville de la collection du musée béarnais par l'association régionaliste des pyrénées</i>	31
<i>20. Musée béarnais - prêt d'une partie des collections.</i>	32
<i>21. Réforme des rythmes scolaires : mise en place d'un projet éducatif territorial (p.e.d.t.)</i>	32
<i>22. Atelier jeunes oloron prévention</i>	37
<i>24. Ouverture de la régie de recettes pour le sport vacances été : tarif des activités.</i>	40
<i>25. Indemnité de responsabilité du régisseur titulaire.</i>	40
<i>26. Clôture de la régie des deux trinquets</i>	40

27. Convention d'occupation et d'utilisation du jardin public à la mise en place d'une animation d'un « parcours d'accrobranches » _____	40
28. Convention type d'occupation temporaire de locaux scolaires : croq'vacances _____	41
29. Convention type d'occupation temporaire de locaux scolaires : stage tillous bordes.	41
30. Convention d'occupation et d'utilisation du stade de saint-pée : stage tillous bordes. _____	41
31. Attributions de subventions exceptionnelles _____	41
32. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2014. _____	48
33. Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie autonome de l'eau _	48
34. Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie autonome de l'assainissement. _____	49
36. Acquisition de la parcelle al 84 rue marcel pagnol _____	49
37a. Cession de terrain parcelles section a n°574 et 576 au faget _____	50
37b. Cession de terrain parcelle section a n°572 au faget _____	50
38. Autorisation de signer une convention de servitude avec électricité réseau de france	50
39. Transformation de la zppaup en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine - arrêt du projet _____	50
40. Marchés publics à procédure adaptée - information sur les marchés passés. _____	51
41. Déclarations d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption urbain _	52
42. Dénomination des berges du gave : espace Raymond Dieste _____	53

M. LE MAIRE.- Nous allons ouvrir la séance de notre Conseil municipal du 17 juin 2015 et commencer par vérifier que nous avons le quorum. Pour ce faire, nous allons procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel par Daniel LACRAMPE)

M. LE MAIRE.- Je dois vous informer que le CD audio des Conseils municipaux des 4, 13 et 29 avril vous a été transmis. J'espère que vous les avez reçus.

Les procès-verbaux des séances des 6 novembre 2014 et 16 décembre 2014 vous ont été adressés et sont soumis à votre approbation. La question est de savoir si vous avez des remarques par rapport à la transcription qui en a été faite.

M. UTHURRY.- Non, un petit joker. Je n'ai pas écouté le second jusqu'au bout.

M. LE MAIRE.- Je parle des comptes rendus écrits que vous avez reçus.

M. UTHURRY.- Oui.

M. LE MAIRE.- Donc, c'est bon. Nous les considérons comme adoptés.

Je propose que Madame MICHAUT soit secrétaire de séance.

Nous allons procéder maintenant à la lecture des rapports en commençant par le rapport 1.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1. PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE OLORON SAINTE-MARIE ET EDF EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUELABLES ET DES ECONOMIES D'ENERGIE.

M. LABARTHE.- Il convient d'accélérer les économies d'énergie, l'émergence d'une société « bas carbone » et le développement des énergies renouvelables dans une logique de développement durable du territoire. Une démarche initiée par EDF intitulée « une rivière, un territoire, développement » se formaliserait à titre gracieux par la signature d'une convention de partenariat en faveur de la transition énergétique.

Cette convention permettrait de bénéficier de l'expertise d'un professionnel de l'énergie, ainsi que d'une aide financière et d'une aide en matière d'ingénierie dans les domaines suivants :

- ☛ La maîtrise de la consommation énergétique,
- ☛ L'évolution du contexte énergétique, économique et législatif.
- ☛ Le développement de la production des énergies renouvelables, issue des ressources locales,
- ☛ La diminution des émissions de gaz à effet de serre et des polluants,
- ☛ La sensibilisation aux économies d'énergie, aux sources d'énergies renouvelables, à la mobilité durable et au développement de l'économie circulaire et à la gestion durable des déchets.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte pour lequel la Commune d'Oloron Sainte-Marie a été désignée « TEPCV en devenir ».

Vous avez le projet de convention.

Notre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Concernant le rapport, je crois qu'il y a une petite erreur de date. Je lis dans le rapport : « Oloron Sainte-Marie a été désignée en février 2014 « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte en devenir », il faut lire 2015.

M. LE MAIRE.- Dans la convention elle-même ?

M. LABARTHE.- Oui, à la page 2 au tiers de page.

M. LE MAIRE.- D'accord ; nous le ferons rectifier avant signature.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions sur ce rapport ?

Je voudrais juste faire une petite remarque préalable quand même, et dire que ce rapport, avant même qu'il soit voté, a déjà produit ses effets, puisque, pour l'étude sur la cogénération bois, nous avons obtenu une aide d'EDF de 5 000 € sur un coût de 14 000 €. ... il s'agit de l'aide plus exactement de l'agence « une rivière, un territoire ».

M. BAREILLE.- Par rapport à la délibération qui nous est soumise, il est vrai que nous nous étions préparés à autre chose depuis le temps que vous nous annoncez la création d'une régie municipale d'électricité. Nous en débattons le moment venu, quand le projet sera sur la table. Les débats auront une autre tournure, tant il est vrai que nous partageons les objectifs tout à fait vertueux qui sont annoncés, et je les partage. Et compte tenu que du fait que la convention avec EDF est une convention pour être conseillé et accompagné, autant vaut-il que ce soit par le moins mauvais des opérateurs, je dis bien le moins mauvais, car il est encore imprégné du service public, même s'il a glissé depuis 2004 dans le marché avec beaucoup de bienveillance pour l'élargissement du marché et de la concurrence. Donc, la convention prévoit un accompagnement pour des études, tout en disant qu'il pourrait y avoir des participations financières aux études le cas échéant, mais que cela devrait faire l'objet d'une convention particulière, si cela devait être le cas.

M. LE MAIRE.- Par projet, par exemple, pour la cogénération, effectivement, 5 000 € d'aide nous ont été alloués et un avenant à la convention générale sera joint.

M. BAREILLE.- Donc, je veux lever le suspense s'il y en a, mais j'ai encore quelques éléments à indiquer à l'occasion de ce rapport. Nous voterons cette convention pour les raisons que je viens d'indiquer. Mais je veux quand même dire très clairement, puisque nous avons reçu 5 000 € qu'EDF, que je connais bien, dans le contexte actuel et pour autant que cela sert sa stratégie, est tout à fait prêt à donner quelques mouchoirs pour autant qu'elle recueillera des draps de lit. Elle est une entreprise publique détenue à 86 % par l'État, société anonyme cotée en bourse depuis 2004, elle s'est prêtée, comme je l'ai dit, très complaisamment à l'ouverture à la concurrence et aux règles du marché, ce qui devait faire baisser les prix.

Or, le rapport publié cette semaine et repris par la presse nationale du médiateur national montre que l'objectif est loin d'être atteint, puisqu'en fait, les prix n'ont pas baissé, ils ont doublé depuis 2004, tant pour l'électricité que pour le gaz. Cela veut-il dire que l'ouverture au marché n'a pas fonctionné ? Cela dépend pour qui. Elle a bien fonctionné pour les fournisseurs et pour les gros opérateurs financiers et c'est effectivement une catastrophe pour les petits usagers dont 11 millions de personnes, chiffre officiel (dont 100 000 dans le département) n'accèdent pas normalement à l'énergie et sont sujettes à ce que l'on définit comme étant la précarité énergétique avec des effets tout à fait dramatiques.

Je n'en tiens pas responsable Monsieur le Maire. Je profite de la délibération pour en faire état ; si tout le monde le sait, tant mieux, si cela peut mieux informer sur les débats qui nous attendent autour de la régie municipale, tant mieux aussi.

Donc, il est très intéressant de prendre connaissance du rapport publié par le médiateur national cette semaine, ainsi que de notre rapport qui a été présenté au Conseil économique et social concernant les énergies renouvelables et qui pose - je ne vais pas les décrire ici, mais nous y reviendrons - un certain nombre de problématiques techniques, voire financières très concrètes par rapport au développement tel qu'il est fait avec l'obligation de rachat, avec des surcoûts pour les usagers, ce qui conduit à surenchérir le prix de l'énergie et qui sert en fait la stratégie d'EDF qui se prête très complaisamment à cette obligation d'achat avec les surcoûts que j'ai déjà développés.

Je précise que j'apporte ces indications au nom de l'ensemble de la délégation de l'opposition. Mais je veux amener aussi quelques précisions. En effet, il est fait état, je l'ai dit, d'objectifs tout à fait vertueux que je partage, mais il n'est pas fait état de manière explicite de la loi sur la transition énergétique. Et là, je revendique ce que je vais dire au nom d'Aurélie GIRAUDON et de moi-même, pour ce qui est des élus Front de Gauche, parlementaires élus Front de gauche et Communistes, ils n'ont pas voté cette loi, non pas parce qu'ils ne sont pas favorables à une vraie loi de progrès social et de progrès énergétique et écologique, mais parce que tout simplement, face notamment aux 2 500 amendements qui étaient proposés, le Gouvernement a décidé de verrouiller les débats en appliquant la procédure du temps programmé, ce qui a permis de boucler le débat sur une telle loi en 5 jours. Le scénario proposé remet profondément en cause le modèle de service public avec l'élargissement du marché, la privatisation des concessions hydrauliques, la velléité de régionalisation de la production et de la distribution du gaz et de l'électricité, germe de la fin de la tarification unique et de la fin des tarifs réglementés verts et jaunes pour les professionnels dès cette année, ce qui montre, à portée de notre vue, la fin des tarifs réglementés pour les usagers.

S'ils ne sont pas prévenus, ce sera là aussi une sacrée catastrophe surtout pour ceux qui en seront partis.

Nous ne trouvons pratiquement rien concernant les transports, c'est une façon de ne pas répondre aux questions fondamentales posées par le réchauffement climatique, alors que les transports représentent 32 % de la consommation finale d'énergie en France.

Aucune réponse en matière d'économie circulaire, de relocalisation des productions.

Rien sur la place du service public et sur la maîtrise publique, ceci au moment où nous sommes en recul, notamment en matière de report modal vers les transports plus vertueux.

Plus qu'une vraie loi, je termine, de transition énergétique, ce texte révèle un souci de transaction politicienne avec certains écologistes. Très vite, ces choix vont se traduire par de nouvelles augmentations des tarifs pour tous les usagers, alors que je l'ai dit, 11 millions de personnes dans notre pays ne peuvent déjà plus accéder normalement à l'énergie dans leur logement.

S'en remettre davantage aux marchés à la concurrence pour conduire une transition énergétique vertueuse répondant au besoin des populations, c'est une hérésie sociale, écologique et politique.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BAREILLE. Vous comprendrez aisément que je ne sois pas le mieux placé pour arbitrer les conflits qui existent entre le Front de Gauche, le Parti Socialiste et les Verts en matière énergétique ou en d'autres matières et donc, je ne vais pas rentrer, pardon Monsieur BAREILLE, dans le débat de politique nationale que vous tenez par ailleurs et pour lequel il y a ici des Parlementaires notamment qui pourraient utilement écouter vos remarques que, par ailleurs, pour un certain nombre d'entre elles, je partage.

M. BAREILLE.- Y compris des Parlementaires proches desquels vous êtes, car je ne crois pas qu'ils aient voté contre.

M. LE MAIRE.- Et vous, oui.

M. BAREILLE.- Nous avons voté contre.

M. LE MAIRE.- Nous regarderons dans certaines élections à venir si vous êtes toujours autant en désaccord.

S'agissant du rapport, je veux revenir à ce qui nous intéresse : le rapport qui vous est proposé est une convention de partenariat entre la Ville d'Oloron et l'EDF *via* une filiale dont le seul objet pour nous est l'avantage que cet organisme-là nous donne des subventions complémentaires aux subventions normales de l'ADEME etc. et nous permet d'arriver, pour les études préalables qui sont nécessaires, pour savoir si les projets qui sont les nôtres en matière d'énergie sont réalistes ou pas, (ils ne le sont pas forcément tous, mais nous devons tous les étudier par contre) à des taux de subvention qui sont importants, de l'ordre de 80 %.

J'ajoute d'ailleurs que, lorsque je vous dis que nous avons eu 5 000 € pour la cogénération, Monsieur AURISSET, parce que cela a été voté voici quelques jours, des aides de la Région, via l'ADEME, ont été allouées à la Ville d'Oloron pour d'autres projets qui se tiennent à Ledeuix.

Vous me parlez de la régie Énergie. Cette régie Énergie sera normalement proposée au prochain Conseil municipal à la rentrée et vous n'ignorez pas qu'une régie qui est aujourd'hui à autonomie financière, puisque la réglementation qui s'applique à la création des régies a été durcie par le Gouvernement, nous oblige, nous le verrons tout à l'heure, avec les Conseils d'Administration pour l'eau et l'assainissement par exemple, à des formalités administratives plus importantes.

Deuxièmement, il n'y a pas d'utilité de monter la régie d'Énergie tant qu'il n'y a pas de premier projet d'investissement apporté. Or, quand le premier projet d'investissement sera apporté, au moins pour le Budget Primitif de l'an prochain, ce sera par exemple la Pico centrale du Lourteau, pour laquelle aujourd'hui nous avons des résultats d'étude suffisants pour savoir qu'elle présente un intérêt pour la Ville d'Oloron Sainte-Marie et ce sera

vraisemblablement le photovoltaïque pour lequel - et je profite de la présence de Monsieur UTHURRY pour le remercier -, le Conseil régional nous a alloué une subvention de 120 000 € voici quelques jours.

Ce rapport n'engage à rien. Ce rapport ne porte aucun jugement quant aux producteurs d'énergie, qu'il s'agisse d'EDF ou d'autres, ce rapport a simplement pour but de nous permettre d'avoir des subventions et d'avoir aussi un appui technique de la part de gens qui sont, comme vous l'avez dit « les moins mauvais », moi je trouve plutôt des gens qui sont bons, en tout cas ceux avec qui nous travaillons me paraissent extrêmement compétents et je suis moins dur à leur égard que vous.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Le projet de convention de partenariat entre Oloron Sainte-Marie et EDF en faveur du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie est adopté à l'unanimité.

2. CREATION DU SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE, FIXATION DES TARIFS ET DECISION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC.

M. DALL'ACQUA.- Bonsoir, la Commune ne dispose pas à ce jour de service municipal de fourrière automobile, alors que nous connaissons régulièrement des gênes en matière de circulation, de stationnement et de sécurité.

Or, le Maire dispose de la faculté d'instaurer un service public de fourrière automobile.

Le résultat recherché est que la Commune confie, dans le cadre d'une délégation de service public, la gestion de la fourrière automobile à un tiers.

Les caractéristiques principales de la délégation de service public sont les suivantes :

☛ Le délégataire devra assumer la gestion de la fourrière des véhicules automobiles à ses risques et périls.

☛ Il se dotera de tous les moyens matériels et humains nécessaires à l'exécution du service délégué et en assurera en totalité le financement.

☛ Le délégataire sera chargé d'assurer l'enlèvement, la garde, la restitution des véhicules mis en fourrière à leurs propriétaires ainsi que la remise, le cas échéant, des véhicules à France Domaine pour aliénation ou à une entreprise agréée pour destruction.

☛ La rémunération du délégataire sera exclusivement déterminée par la perception auprès des propriétaires de véhicules des tarifs municipaux pris sur la base de l'arrêté interministériel en date du 26 juin 2014, fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobile.

Ces tarifs sont précisés ci-dessous.

☛ Le délégataire assurera le financement de l'intégralité des dépenses nécessaires à l'exploitation du service.

Il est proposé à votre assemblée de :

- **CREER** le service public de la fourrière automobile sur la commune d'Oloron,

- **APPROUVER** le lancement de la procédure simplifiée de délégation de service public local de fourrière automobile, sur la base des caractéristiques visées ci-dessus et pour un montant n'excédant pas 68 000 € par an et pour une durée de trois ans.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager cette procédure et à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre de l'exécution de la présente délibération.

- **FIXER** les tarifs du service municipal de fourrière automobile sur la base de l'arrêté interministériel du 26 juin 2014.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques ?

M. BAREILLE.- Avez-vous évalué ce que cela peut coûter ou rapporter ?

M. LE MAIRE.- Zéro !

M. BAREILLE.- J'imagine que vous êtes plutôt dans le fait que cela peut rapporter.

M. LE MAIRE.- Non, cela rapporte aux citoyens qui en ont assez d'avoir des voitures qui stationnent en permanence devant chez eux et qui, par conséquent, ne peuvent pas se garer. Notre attention a été attirée par un certain nombre de plaintes d'habitants. Jusqu'ici nous fonctionnions avec la gendarmerie qui suivait une procédure normale, une procédure qui était relativement longue, vous le savez puisque vous étiez aux affaires, car pour enlever une voiture sur la voie publique, il faut plusieurs semaines et souvent plusieurs mois.

Nous sommes donc partis à la recherche d'un dispositif qui soit plus simple et il nous est apparu que quelques villes de France - cela a été vérifié juridiquement, je tiens à votre disposition, si vous le souhaitez, des éléments de Légifrance qui en témoignent - avaient mis en place un service municipal de fourrière automobile, comme on le fait dans le cadre d'une délégation de service public. Nous avons fait une petite enquête pour voir si dans la région des gens seraient susceptibles de répondre à notre demande de délégation. Et nous avons trouvé effectivement 3 entreprises qui se sont montrées intéressées par cela.

Combien cela coûte ? Cela ne coûte rien, puisque, comme vous l'avez vu, aucune dépense n'incombe à la collectivité mais, en revanche, aucune recette non plus. C'est-à-dire que l'entreprise qui enlève le véhicule, fait son affaire de la perception des différents frais qui sont des frais d'acte, des frais de dépannage, de sabot, de transport, des frais de garde par jour et des frais d'expertises, s'il y a problème. Et dans l'hypothèse où personne ne viendrait récupérer cette voiture, ce qui peut arriver, à ce moment-là, elle est vendue à France Domaine et cela au bénéfice du délégataire de service public.

Pour la Ville d'Oloron Sainte-Marie, cela coûte 0. En revanche, l'intérêt pour nous c'est que les ASVP feront le constat d'un véhicule abandonné sur la voie publique, le maire ou l'adjoint qui aura été délégué pour ce faire, en tout cas un officier de police, pourra immédiatement faire une demande auprès de la société délégataire et la voiture sera enlevée dans les 48 heures.

Une question se pose à nous : celle des voitures qui, éventuellement, pourraient gêner par exemple le jour du marché, le jour de cérémonie devant le monument aux morts. Il faut dire que ce sujet des voitures qui prenaient de la place sur la voie publique, ne nous avait pas vraiment préoccupés, mais nous sommes en train de discuter avec la ou les sociétés qui sont intéressées, elles sont trois, pour savoir si elles pourraient rendre aussi le service de récupérer immédiatement les véhicules qui gêneraient. C'est un peu compliqué car ce

ne sont pas des sociétés qui sont basées dans le coin, et donc elles n'ont pas des véhicules à proximité. Or, dans ces cas-là, il faut enlever de suite et ce n'est pas sûr que l'on puisse.

M. BAREILLE.- Vous avez devancé une question que j'allais vous poser, vous avez répondu pour ce que l'on appelle les voitures tampon et nous avons été confrontés à ces problématiques.

M. LE MAIRE.- Un chiffre, si vous permettez, en 2012, 10 véhicules ont ainsi posé problème, en 2013, 16 véhicules et en 2014, 12 véhicules. Nous sommes *grosso modo* dans une moyenne de 12 véhicules par an qui posent problème et compte tenu des coûts, le rapport vous indique que les sommes reçues par le prestataire seraient de 5 530 € par an, ce qui nous permet effectivement de faire une procédure simplifiée et donc, de pouvoir très rapidement mettre en place le service. Nous ne sommes pas sur un problème majeur, mais il faut le régler quand même.

M. BAREILLE.- Vous avez répondu dans votre première intervention pour les voitures tampon : 10 - 12 - 14, c'est ce que l'on connaissait. Un outil existait et c'est vrai qu'administrativement il est lourd, mais il existe, puisqu'il a été utilisé.

M. LE MAIRE.- Pas souvent, il y en a qui sont là depuis trois ans.

M. BAREILLE.- Par contre, concernant votre deuxième élément d'intervention par rapport à des voitures pour lesquelles on ne faisait pas intervenir l'enlèvement jusqu'à présent, et pour lesquelles vous dites être en train de discuter, à savoir des voitures qui pourraient gêner le matin de marché ou le jour de telle ou telle manifestation, là nous ne sommes plus dans la problématique de voitures abandonnées, nous sommes dans le pire des cas, dans le cas d'un usager qui aurait bravé l'interdiction de se garer mais, dans un cas assez général, dans le cas d'un usager qui n'était pas au courant. Cela m'est arrivé, non pas à Oloron mais à Pau et c'est particulièrement désagréable et très coûteux. Un matin d'arrivée de Tour de France, alors que j'étais arrivé sur une allée dans laquelle l'interdiction de stationner n'était pas visible, j'ai retrouvé ma voiture à la fourrière. Il m'a fallu faire un certain nombre de démarches pour faire valoir ma bonne foi et cela m'a quand même coûté relativement cher.

Donc, sur cette deuxième problématique, nous ne sommes pas prêts à vous suivre. Par contre, sur les voitures tampons, bien sûr, cette problématique existe. Pour le reste, dès l'instant où cela vous conduirait à exercer une politique répressive quand même assez dure par rapport à l'enlèvement de véhicule de personnes, là, nous ne vous suivrons pas sur ce terrain.

M. LE MAIRE.- Je vous entends bien, mais il ne s'agit pas du tout d'enlever des véhicules qui gênent mais de les déplacer pour qu'ils ne gênent pas. Quand vous habitez dans une maison et que vous ne pouvez pas sortir de chez vous (je connais quelqu'un qui est parfois confronté au problème) parce qu'une voiture est garée devant votre porche, il est assez légitime que vous puissiez faire appel à un service qui va enlever cette voiture pour que vous puissiez sortir de chez vous.

M. BAREILLE.- Ce n'est pas pour la mettre en fourrière.

M. LE MAIRE.- Bien sûr que non. C'est pour cela que je vous réponds. Et je vous rassure aussi. Il faut être clair. Nous évoquons le cas qui peut se produire mais, pour être franc, depuis un an et demi que nous sommes là, il ne s'est jamais produit. Je n'ai jamais été confronté à une voiture mal garée devant le monument aux morts, ni sur le marché.

Nous avons fait le tour, de toute façon, pour l'instant, nous votons uniquement pour le fait de mettre en fourrière les véhicules abandonnés sur la voie publique ou sur une voie privée.

Qui est contre ? Pas de voix contre. Qui s'abstient ? 8 voix abstentions. 25 voix pour.

La création du service public de fourrière automobile, la fixation des tarifs et la décision de lancement d'une consultation de délégation de service public est adoptée.

M. BAREILLE.- Nous aurions été contre, si cela avait concerné des véhicules mal garés.

M. LE MAIRE.- C'est bizarre, vous auriez été contre et vous n'avez pas consulté vos collègues. C'est un sujet que nous venons d'aborder là.

M. BAREILLE.- Il y a transmission de pensée.

3. PARTICIPATION AUX FRAIS DE NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS SOUILLES PAR LES DEJECTIONS CANINES.

M. ROSENTHAL.- Aux fins de renforcer le Plan Propreté de la Ville et de résorber les conséquences de déjections de chiens, les mesures incitatives déjà en place semblent devoir être renforcées.

Il paraît nécessaire d'instaurer des sanctions applicables aux usagers contrevenants mettant l'accent sur le devoir civique de chacun. Les propriétaires récalcitrants devront s'acquitter d'une participation aux frais de nettoyage des espaces publics souillés, basée sur les coûts réels estimés à un montant de 60 €.

La constatation sera effectuée par les agents assermentés de la Ville et la facturation qui en résulte donnera lieu à l'émission d'un titre de recettes et d'un avis de paiement. Cette facturation est une mesure supplémentaire à la verbalisation, en vertu de l'article R 632-1 du Code Pénal et non une alternative.

Une campagne de communication d'accompagnement au ramassage des déjections canines sera développée régulièrement, soit par l'intermédiaire du journal municipal « Inf'Oloron », soit par celui des agents municipaux, afin de sensibiliser et responsabiliser le maximum de personnes.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** l'instauration d'une participation financière aux frais de nettoyage des espaces publics qui seraient souillés par des déjections canines d'un montant égal à 60 € à la charge des usagers contrevenants à la réglementation en vigueur.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

M. BAREILLE.- Première question : êtes-vous au courant qu'il existe déjà un outil comparable à Oloron Sainte-Marie ?

M. LE MAIRE.- Il y a un distributeur de sachets.

M. BAREILLE.- Non, une pénalité de 30 €. J'allais vous poser la question immédiatement. Combien de fois l'avez-vous utilisé ?

M. LE MAIRE.- Pourquoi ne l'avez-vous pas mise dans le recueil des arrêtés ? En arrêté commun, elle n'y est pas. Nous avons vérifié avant d'en prendre une.

M. BAREILLE.- Dans les amendes, telles qu'elles sont définies, il est prévu, mais ce n'est pas utilisé, parce que c'est quand même assez compliqué de mettre un ASVP derrière chaque chien ! d'avoir un ASVP disponible aux heures où les chiens sont censés faire leur promenade avec leur maître, même quand leur maître est tout à fait correct et recueille comme il convient les excréments.

Donc, le fait de porter l'amende qui était de 30 € à 60 €, alors qu'elle n'est pas utilisée aujourd'hui à 30 €, serait une mesure exclusivement répressive, alors qu'il est nécessaire de faire des progrès et certaines villes en ont fait. Il est vrai que nous n'avons pas constaté d'amélioration sur ce point depuis votre élection. Cela peut faire sourire, mais cela n'a pas changé. C'était un constat avant, c'est un constat aujourd'hui. Ce n'est donc pas avec une mesure répressive à 60 € pénalisant par l'ASVP que l'on va régler le problème.

Pour autant, faut-il ne rien faire ? Nous avons commencé à réfléchir et à établir les premiers contacts et nous vous faisons la suggestion de le faire pour mettre en œuvre un plan global intitulé « l'animal dans la ville », s'attaquant aux problématiques des chiens et autres animaux errants, mettant en valeur certaines utilités d'animaux dans la Ville, notamment vis-à-vis des personnes âgées et ceci, en relation avec notamment les vétérinaires Oloronais dont certains ont une expérience dans plusieurs grandes métropoles du pays où des plans partiels ou complets ont été mis en œuvre. Cette problématique nécessite d'associer et le terrain associatif et les professionnels qui ont des compétences là-dessus et des citoyens maîtres d'animaux, de manière à pouvoir progresser. Ce qui n'exclut pas qu'au bout du bout dans cet ensemble de plan global des mesures répressives telles qu'elles existaient, puissent être prises.

En tout cas, nous ne sommes pas favorables à une mesure isolée à 60 € qui, à notre avis, va être inefficace et qui sera fort coûteuse pour ceux qui seraient pénalisés et qui seront la part la moins importante.

M. ROSENTHAL.- Monsieur BAREILLE, vous savez très bien que les personnes qui se moquent de ces règles, ne représentent pas la majorité, mais néanmoins un certain nombre. Et elles se moquent complètement aussi des campagnes de prévention ou de quoi que ce soit.

M. LE MAIRE.- C'est vrai que vous n'avez pas mis en œuvre votre campagne de prévention.

M. BAREILLE.- Nous avons commencé. Nous avons mis en œuvre ce partenariat et le travail fait avec l'ensemble des vétérinaires de la ville mais c'est vrai que nous ne l'avons pas mis en œuvre. Nous avons pensé le mettre en œuvre si nous étions restés aux affaires puisque nous nous étions engagés à le faire, après avoir fait le tour de la question sur le fait que c'était extrêmement compliqué. Ceux qui ont essayé se sont aperçus que les mesures partielles ne sont pas efficaces.

M. LE MAIRE.- De toute façon, si vous lisez le rapport, il porte, certes, sur la mise en place de cette amende de 60 €, qui, en fait, n'est pas une amende, mais un coût de nettoyage et nous vous indiquons qu'une campagne de communication est prévue et que Gérard ROSENTHAL est, lui aussi, en rapport avec une société qui va mettre en place sur Oloron Sainte-Marie un dispositif pour ramasser toutes ces déjections. Par ailleurs, nous avons un dispositif déjà mis en place en 2001 ou en 2002 qui continue à fonctionner. J'ai vu tout à l'heure un Monsieur l'utiliser. Maintenant, vous savez que si la prévention ne comporte pas à côté aussi une mesure de sanctions possible, elle ne sert à rien.

M. BAREILLE.- C'est ce que j'ai indiqué. J'ai dit que la sanction existe et qu'il n'y a pas lieu de la porter à ce niveau-là.

M. LE MAIRE.- Si, si.

M. ROSENTHAL.- Il faut qu'elle soit appliquée. Si nous voulons vraiment le faire, il est facile de cibler certaines personnes bien repérées à certaines heures et de déléguer des ASVP.

M. BAREILLE.- Cibler certaines personnes... Cela ne me plaît pas.

M. ROSENTHAL.- Moi, cela me plaît, car des gens sont coutumiers du fait, ils sont repérables car cela se passe toujours au même endroit et aux mêmes heures et nous pouvons déléguer des ASVP à ce moment-là et lorsqu'il se saura que certaines personnes se sont fait prendre, cela commencera à évoluer.

Mme GASTON*.- La sanction dont M. BAREILLE parlait, dans le fait, il est dit : « Cette facturation est une mesure supplémentaire à la verbalisation ».

M. LE MAIRE.- La verbalisation est une sanction qui va vers le Procureur ou une autorité judiciaire, c'est une sanction judiciaire, et nous c'est une participation aux frais de nettoyage. Et cela vient en plus. Donc, quand nous l'aurons fait trois fois, tout le Landernau le saura et cela se calmera, comme tout, comme ce que nous avons fait pour les affiches qui étaient accrochées sur tous les réverbères de la Ville, lorsque nous avons mis une sanction et que nous l'avions appliquée trois fois, (nous avons d'ailleurs ensuite dégrevé les personnes à qui nous avons mis la sanction) cela s'était arrêté. Car cela s'était dit, c'est tout. À partir du moment où l'on sait qu'on est toujours impuni, pourquoi se gêner.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? 8 voix contre ? 25 voix pour.

La participation aux frais de nettoyage des espaces publics souillés par les déjections canines est adoptée.

4. PLAN DE CESSION DES BATIMENTS COMMUNAUX : LOCAL ANCIEN GUICHET STADE SAINT-PEE.

M. SERENA.- La vente de l'ancien guichet du stade de Saint-Pée intéresse Monsieur GODFROY, gérant de la SARL SAN PABLO. Il a formulé pour ce bien une offre à hauteur de 5 000 € net vendeur, conformément à l'avis des Domaines.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte définitif qui en découle.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Peut-être une petite information sur la situation des ventes.

M. UTHURRY.- Aujourd'hui, c'est un distributeur de pizzas.

M. LE MAIRE.- Il n'y aura pas un vin d'honneur, ce sera une pizza d'honneur pour l'inauguration.

M. UTHURRY.- Est-ce un distributeur ? Une pizzeria ?

M. LE MAIRE.- C'est un distributeur, c'est un Monsieur qui va installer des machines qui distribuent et qui peuvent ne pas être inutiles à proximité du stade.

D'autre part, nous avons évoqué la possibilité du nettoyage. Cela peut être aussi à l'origine d'un certain nombre de déchets déversés. Ce sera intégré avec le plan de nettoyage du McDonald. Nous allons essayer d'intégrer tout cela en même temps.

Sur la situation des ventes, je peux vous dire que nous sommes actuellement en train de finaliser un certain nombre de ventes :

- ☛ Nous avons parlé du guichet du stade,
- ☛ Le terrain de la chaufferie du Conseil Régional pour le Lycée,
- ☛ Le Centre Administratif pour lequel il a fallu revoir les divisions en volume, qui ont fait perdre un peu de temps, car nous n'avions pas intégré dans le plan initial les combles et qu'une partie des combles naturellement est rattachée aux locaux.
- ☛ Le parking Bedat, pour lequel il y a un retour des hypothèques, est attendu prochainement.
- ☛ Le terrain Barbotin à côté de Laulhère pour lequel nous attendons des éléments de servitude par rapport au transformateur.
- ☛ La maison Lacampagne, avec son terrain.
- ☛ La maison de la rue Gassion dont je crois que l'acte devrait être signé la semaine prochaine
- ☛ Et un certain nombre d'autres sur lesquels nous sommes en discussion.

C'est un programme qui avance petit à petit, mais nous devrions tenir à peu près nos engagements, tout ce que nous avons pris au Budget primitif, sauf complications administratives.

Sur ce rapport qui est contre ? Pas de voix contre. Qui s'abstient ? Unanimité.

Le plan de cession des bâtiments communaux : local ancien guichet stade St-Pée est adopté à l'unanimité

5. ADHESION AGENCE FRANCE LOCALE : REPARTITION DE LA PARTICIPATION AU CAPITAL.

M. DALL'ACQUA.- Par délibération du 6 novembre 2014, la Commune a adhéré à l'Agence France Locale.

Il est rappelé que cette adhésion se fait par le versement d'une participation au capital de l'AFL d'un montant global de 148 600 €, versée à hauteur de 49 600 € en 2015, 2016 et 2017.

Les perspectives financières font apparaître sur la durée du mandat que des besoins de financements sensiblement égaux à ceux des trois budgets de la commune, sont présents. Il vous est proposé de répartir le montant de cette participation par tiers sur chacun des trois budgets environ 16 500 € par budget et par an sur 2015 - 2016 et 2017.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la répartition de cette participation sur les trois budgets,
- **AJUSTER** la dépense correspondante sur ces budgets,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables afférentes à ce dossier.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

M. UTHURRY.- C'est une délibération technique de répartition de la participation au capital qui fait référence à une délibération sur laquelle nous nous étions abstenus, c'était l'adhésion à l'Agence France Locale. Alors, j'ai envie de poser une question à Monsieur DALL'ACQUA, je crois vous l'avoir posée d'ailleurs la dernière fois, je voudrais savoir quels sont les critères d'éligibilité pour adhérer à l'Agence France Locale et ensuite solliciter les prêts.

M. DALL'ACQUA.- Une notation a été faite, elle nous a donné la possibilité de participer à l'Agence France Locale. Cela a été fait, voté et donc acté. Le droit d'entrée s'élève à 148 600 €, cela avait été évoqué, avec la possibilité de sortir éventuellement de ce processus au bout de la douzième année avec récupération de cette somme investie.

M. UTHURRY.- A la question que je posais, vous avez répondu partiellement. Effectivement, je dis qu'une notation a été effectuée. À mon sens, il est impossible qu'il n'y ait aucun critère pour entrer dans ce dispositif-là, autrement, ce serait la porte ouverte à tout le monde et qui dit porte ouverte à tout le monde, dit porte ouverte à n'importe qui. J'imagine que nous ne sommes pas n'importe qui pour être éligibles, Monsieur DALL'ACQUA, donc cette grille de notation est faite en fonction de critères. Je connais un peu le dispositif, des Régions en font partie, des villes également. Certaines villes ont été refusées car il y a un plancher de notes qui va de 1 pour la meilleure à 7 ou 8 pour celles qui ne sont pas éligibles et qui concernent le plafond de verre au-delà duquel on ne peut pas aller. Je voulais savoir quelle avait été l'appréciation portée par l'Agence France Locale sur les comptes de la Commune d'Oloron Sainte-Marie pour nous permettre d'adhérer.

M. LE MAIRE.- D'abord, nous ne connaissons pas l'appréciation car ce sont eux qui sont venus nous voir. Je présume qu'ils avaient regardé de leur côté ; ils sont venus nous voir pour nous proposer d'adhérer et ils nous ont proposé surtout d'adhérer dans les 60 premières villes nationales pour que nous soyons représentés dans les instances de délibération de France locale.

Là où la notation est intéressante, c'est à partir du moment où nous voulons souscrire à l'emprunt auprès de l'Agence France Locale. Le volume traité et le taux sont effectivement fonction de la notation donnée. Nous allons être très clairs. Nous avons adhéré car, dans un premier temps, nous pensions qu'il serait peut-être intéressant de pouvoir renégocier l'ensemble de notre dette auprès de France Locale. Ce n'était pas le cas, car le droit de rachat des différents emprunts de la collectivité était tel que nous perdions beaucoup d'argent en rachetant les emprunts et même en les étalant dans le temps. Et lorsque vous nous aviez dit que ce que nous allions faire c'était pour justement racheter la dette et l'étaler dans le temps, vous avez la réponse, cela n'a aucun intérêt et donc, ce n'est pas du tout ce que nous avons fait.

Par contre, nous vous avons dit aussi à ce moment-là que la participation, le paiement de la cotisation qui se faisait sur trois ans serait partagé avec les régies et on croyait qu'en

fait il fallait que la Ville qui était l'adhérente de l'Agence France Locale paye la totalité et que sur leur budget propre, les deux régies nous remboursent en quelque sorte la quote-part qui leur correspondait. Ce qui n'était pas très cohérent sur le plan comptable, il faut être clair, mais qui s'est fait. En réalité, nous avons eu, depuis lors, l'occasion de discuter avec les gens de France Locale qui nous ont indiqué qu'ils considéraient qu'une régie, même en autonomie financière, du moment qu'elle était municipale, était directement rattachée à la mairie et que donc, il était possible que chaque régie paye sa quote-part. Par contre, les emprunts seront faits par la Ville d'Oloron Sainte-Marie et par les régies, quand elles en auront besoin.

Il s'agit d'un rapport purement technique dont l'objet est que la Ville ne paye pas sur le budget général les 49 500 € mais les partage entre les trois entités : régie de l'eau, régie de l'assainissement et Ville.

M. UTHURRY.- Ce n'est pas la question que je posais. Vous me répondez...

M. LE MAIRE.- Je sais où vous voulez en venir. Vous voulez nous expliquer que si nous avons adhéré, c'est parce que votre gestion était excellente. Pas du tout !

M. UTHURRY.- Je vous demande quels sont les critères d'évaluation.

M. LE MAIRE.- Vous les trouverez sûrement sur la table. Pour être très franc, nous avons reçu l'Agence France Locale qui nous a proposé d'adhérer car elle souhaitait avoir des villes dans la strate de 10 000 à 15 000 habitants. Et nous en faisons partie.

M. UTHURRY.- Je vais vous le dire, outre le fait que je m'étonne un peu de l'adhésion à cette Agence à une époque effectivement où les taux de nos prestataires habituels sont très bas, si nous étions revenus ou si nous devions revenir à ce qu'ils étaient dans l'année 2010 ou 2011, nous pourrions nous poser la question différemment. Je m'étonne aussi, puisque vous aviez envisagé la possibilité de ne pas souscrire d'emprunt.

Mais, pour en revenir à ma question bien précise, vous avez deviné effectivement quelle était la conclusion ; ce n'est pas parce que j'ai envie de baigner dans de l'autosatisfaction, mais vous savez très bien que ce qui est pris en compte, Monsieur DALL'ACQUA, majoritairement, c'est la solvabilité de la commune, sa capacité à rembourser l'emprunt, c'est-à-dire sa capacité à avoir ressourcé un peu d'épargne nette pour 55 % de la note. Ce qui compte ensuite, ce sont les marges budgétaires de la commune pour 25 % ou 20 % et ce qui compte ensuite en troisième position, c'est le poids de l'endettement. Mais c'est surtout la capacité d'autofinancement de la Commune et sa capacité de se désendetter qui est importante.

Le Compte administratif sur lequel s'est appuyée l'Agence France Locale est le compte administratif 2013. Effectivement, vous avez anticipé sur ce que je voulais vous dire, c'est le compte administratif 2013 que nous avons ici adopté avec vous à l'unanimité. Et je me pose quelques questions, je comprends bien qu'on ne puisse pas régler tous les problèmes d'endettement puisque l'Agence France Locale ne peut apporter d'effort qu'à hauteur de 50 % des besoins d'une collectivité, donc cela tombe à l'eau.

Si je vous ai posé cette question la dernière fois, c'est parce que je ne savais pas cela. En revanche, que ce soit pour l'adhésion ou ensuite quand les emprunts sont souscrits, je sais que l'observation et la grille de notation de l'Agence France Locale évoluent. Or, le Compte administratif 2014 -sur lequel nous reviendrons très rapidement, que vous avez soumis à notre vote et pour lequel nous n'avons pas voté à la séance dernière car il

comportait à nos yeux une recette qui relevait davantage de la virtualité que de la réalité – attestait que l'épargne nette s'était considérablement dégradée et que le ratio de solvabilité était passé de 8,9 années à 13 années.

Cela veut dire que lorsque vous allez vouloir lever un emprunt, votre note ayant évolué, elle est au-dessous de 6 maintenant, elle passera par un effet mathématique, - et c'est ce que je voulais vous faire dire, Monsieur DALL'ACQUA - au-dessus de 6 et donc, vous allez vous heurter à un refus de l'Agence France Locale qui ne peut pas financer tout le monde.

M. LE MAIRE.- Alors premièrement, si nous avons été retenus, c'est aussi sur la présentation du plan de redressement que nous avons abordé et qui avait été présenté ici en séance du Conseil municipal. On nous a demandé comment nous allions nous désendetter et je vous rappelle que vous nous avez quand même laissé 14 millions de dette...

(Rires)

...et que ce n'est pas vis-à-vis de l'Agence France Locale le chiffre le plus éloquent le plus positif pour justifier...

M. UTHURRY.- Ils évaluent sur la base de notre Compte administratif.

M. LE MAIRE.- Votre Compte administratif peut-être, mais il y a aussi le compte que nous avons présenté.

Deuxièmement le Compte administratif de 2014 dont vous nous parlez, est basé sur le budget que vous avez, vous, préparé.

M. UTHURRY.- Faux !

M. LE MAIRE.- Donc, c'est sur le Compte administratif 2015 qu'il faudra nous juger, pour le coup, c'est nous qui l'aurons préparé. Vous savez très bien que nous avons voté en avril 2014 un budget que vous aviez préparé de janvier à mars, comme toutes les municipalités et que nous ne l'avons pas changé d'un iota, sauf à mettre quelques études qui avaient permis de lancer notamment la régie d'Énergie.

Pour le reste, il suffit de voir les propositions de financement qui nous sont faites aujourd'hui par l'Agence France Locale et encore il y a 48 heures ou 72 heures, pour juger que les propositions faites sont beaucoup plus intéressantes que le marché bancaire national. Nous aurons l'occasion d'en reparler quand nous souscrirons, avec cette Agence France Locale, des emprunts.

Pour l'instant, ce n'est pas notre objectif. Nous estimons que nous sommes suffisamment endettés pour ne pas faire des emprunts supplémentaires.

M. UTHURRY.- Je tiens à disposition de chacun ici tous les éléments sur lesquels je fondais mon intervention qui émanent de l'Agence France Locale où je peux avoir aussi quelques ouvertures. Ils indiquent qu'effectivement si vous deviez emprunter, compte tenu de la dégradation de l'épargne, dont vous êtes le seul responsable...

M. LE MAIRE.- Nous ne pouvons quand même pas emprunter quand on a 14 millions de dette, Monsieur UTHURRY, que vous nous avez laissés. Nous partons avec 7 millions, vous nous laissez 14 millions six ans après et vous vous étonnez qu'on ne veuille pas emprunter.

M. UTHURRY.- Le poids d'endettement pèse pour 20 % dans la grille de notation et vous savez très bien que vous êtes responsable de la moitié de l'endettement.

M. LE MAIRE.- Nous savons surtout que vous arriviez à équilibrer le budget en empruntant.

M. UTHURRY.- Nous allons voir.

M. LE MAIRE.- Nous faisons des efforts. Nous vendons, nous faisons des économies, nous essayons de monter une régie d'Énergie pour gagner de l'argent.

M. BAREILLE.- Pour gagner de l'argent ? Vous l'avez dit, je vous le rappellerai.

M. LE MAIRE.- Vous, vous étiez à vau l'eau. Tous les ans, vous avez dépensé 1 million de plus que vous n'aviez et vous avez emprunté et nous sommes passés de 7 millions à 14 millions. Reconnaissez-le une fois pour toutes et nous n'en parlerons plus. Je n'aime pas faire le coup de l'héritage. Ce n'est pas du tout mon genre. C'est le vôtre. Vous l'avez fait contre moi pendant six ans, ce n'est pas du tout mon genre ! Nous établissons une fois pour toutes les chiffres. Nous les faisons valider par le Trésorier-Payeur et après, nous discutons, mais nous ne les discutons pas ici comme cela.

M. BAREILLE.- Chiche !

M. UTHURRY.- Nous sommes partis de 11 millions un peu plus, et effectivement une dette qui est vigoureuse...

M. LE MAIRE.- Nous n'allons pas recommencer le débat sur la dette.

M. UTHURRY.- C'est vous qui le remettez sur le tapis !

M. LE MAIRE.- Vous écrivez au percepteur et vous lui demandez la dette de la Ville d'Oloron Sainte-Marie au 1^{er} janvier de l'année...

M. UTHURRY.- Pour autant, le poids de l'endettement dans la grille de notation pèse pour 20 % sur 100 %. C'est la capacité d'autofinancement qui pèse le plus, et c'est bien normal, au regard de l'Agence France Locale, et de ce point de vue-là, si on vous a accordé le droit d'entrée, c'est parce que effectivement...

M. LE MAIRE.- C'est grâce à vous !

M. UTHURRY.- Non, c'est grâce à la cure d'amaigrissement que l'on s'était imposée, et c'est ce qui a pesé, et c'est bien normal, car nous avons fait passer le ratio de désendettement de 19,7 années pour être précis à 8,9 et vous l'avez, en une année, fait remonter à 14 années !

M. LE MAIRE.- Et vous êtes passés de 7 millions de dette à 14 millions, et ce n'est pas flatteur.

Je mets le rapport aux voix.

M. UTHURRY.- Pour conclure, pour ma part, avec l'Agence France Locale, nous allons côtoyer des gens qui sont tout à fait honorables, et outre la dimension technique qui m'a permis de revenir sur cette histoire-là et dans la logique de notre premier vote, nous nous abstenons car nous considérons que la marge n'est pas significative par rapport à notre partenaire.

M. BAREILLE.- Je confirme par rapport au vote l'abstention, mais je tiens à dire qu'en dehors de tout grand développement, j'avais pris des notes lors de la séance et que l'on

doit retrouver le chiffre que je vais donner dans le procès-verbal, car je pense que les procès-verbaux sont sincères dans la reproduction des débats, j'observe que vous avez été sur la question beaucoup moins bavard qu'à l'époque, vous aviez indiqué à tort ou à raison (et je dis les chiffres) que pour adhérer, une très bonne note était 5, et qu'Oloron Sainte-Marie était à 4,5 et c'était sur la base de la gestion 2014. Je cite à nouveau ceci : ou bien vous avez été imprudent ou bavard ou bien vous vous êtes trompé à l'époque. Ce que vous avez dit doit se retrouver dans les procès-verbaux.

M. LE MAIRE.- Nous pouvons vérifier, ce n'est pas grave, si je l'ai dit, je l'assume. Je crois surtout que c'est un débat qui n'a strictement aucun intérêt. Par contre, je peux vous dire que ce qui est intéressant pour nous c'est de savoir si oui ou non nous adhérons à l'Agence France Locale, comment nous payons car tout ne se fait pas sur le Budget général de la Ville, et ce que nous allons faire de cet outil.

Je préférerais, plutôt que de regarder tout le temps ce qui s'est fait il y a deux mois, trois mois ou six mois que l'on se positionne plutôt comme une municipalité qui prépare l'avenir et qui travaille pour l'avenir. Dans ce cadre-là, il est important de savoir ce que nous faisons de la participation de l'Agence France Locale. Nous y sommes maintenant, c'est un choix politique que nous avons fait et comment nous nous en servons dans l'intérêt de la Ville d'Oloron Sainte-Marie ; c'est ce qui nous intéresse. On peut trouver dans 40 ans de délibérations de nombreuses choses sûrement.

M. BAREILLE.- Il n'y a pas 40 ans.

M. LE MAIRE.- Si, si, certains étaient élus il y a 30 ans ! On peut trouver beaucoup de choses, mais cela n'a aucun intérêt.

M. BAREILLE.- Si ce n'est de reconnaître que la note par rapport à l'appréciation de la gestion que nous avons laissée, n'était pas celle que vous essayez de décrire...

M. LE MAIRE.- Je ne le reconnais pas, vous avez laissé la Ville dans une situation de ruine.

M. BAREILLE.- Notée à 4,5 !

M. LE MAIRE.- Je ne vais pas vous dire que la situation était bonne et vous le savez comme moi.

M. BAREILLE.- Et « France Loisirs » l'a dit ! ! ! (Rires)

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Pas de voix contre. Qui s'abstient ? 8 abstentions. 25 voix pour.

L'adhésion Agence France Locale : répartition de la participation au capital est adoptée.

6. DECISION MODIFICATIVE N° 1.

M. DALL'ACQUA.- Votre assemblée est invitée à :

- **VOTER** les ouvertures de crédits en dépenses et en recettes ci-après :

Budget principal.

Section investissement : vous avez le détail, les dépenses s'élèvent à 122 517 € et en recettes à l'équilibre 122 517 €.

Section de fonctionnement : les dépenses, dont le détail est affiché, s'élèvent à 122 816 € en équilibre avec les recettes à 122 816 €.

Budget eau

Section investissement : les dépenses sont à hauteur de 12 640 € en équilibre avec les recettes à 12 640 €.

Section fonctionnement : dépenses 42 000 € - recettes 42 000 €.

Budget assainissement

Section investissement : les dépenses s'élèvent à 6 444 euros avec un équilibre en recettes à 6 444 € par l'emprunt.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

M. UTHURRY.- Je souhaiterais quelques précisions. Qu'est-ce que l'acquisition véhicules PA ?

M. LE MAIRE.- C'est le tractopelle qui est tombé en panne et nous proposons d'en racheter un nouveau d'occasion.

M. UTHURRY.- Et la bascule sur les illuminations de Noël de l'investissement au fonctionnement.

M. LE MAIRE.- C'était un contrat de crédit-bail et il doit être comptabilisé en fonctionnement alors que nous l'avions prévu en investissement.

M. UTHURRY.- Et les études PPP ?

M. LE MAIRE.- C'est les conseils complémentaires, c'est notre conseil pour l'établissement du cahier des charges d'un éventuel contrat de partenariat.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

La Décision Modificative n° 1 est adoptée à l'unanimité.

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR - SALLE D'ACTIVITES MOTRICES ECOLES PREVERT ET LEGUGNON

M. LE MAIRE.- Nous avons déjà vu ce dossier ici, dans notre assemblée. Nous avons pour l'école Prévert un coût de 39 668 € HT, pour l'école de Légugnon, un coût de 39 672 € HT, donc un coût total de 79 340 € HT.

Le plan prévisionnel de subvention qui est établi, comme c'est présenté, porte sur :

☛ 20 % qui a été sollicité dans le cadre de l'avenant au Contrat de Territoire au Conseil général et dont on nous a dit qu'il ne poserait pas de problème.

☛ 30 %, la DETR qui a été attribuée le 27 avril 2015,

☛ 12,6 %, la réserve parlementaire du sénateur LABAZEE c'est-à-dire 10 000 € qu'il m'a confirmés voici quelques jours

☛ 37,4 %, la participation de la Ville.

J'ajoute que le fonds de concours a été sollicité auprès de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais et que s'il nous était alloué, ce que j'espère, à ce moment-là, il nous permettrait d'atteindre les 80 % de subvention que nous sollicitons.

Le rapport qui est là vise d'abord à :

- **APPROUVER** le présent rapport et à dire qu'on va pré-financer la TVA,

- et surtout **M'AUTORISER** à solliciter officiellement auprès du Ministère de l'Intérieur la réserve parlementaire du sénateur LABAZEE. Je croyais que comme autrefois il suffisait que nous l'actions au Sénateur et qu'il se débrouillait, mais aujourd'hui, il faut une délibération auprès du Ministère. Il nous a demandé de l'établir dans des délais rapides pour que cette somme puisse nous être versée.

Mme GASTON.- On montre sur cette délibération, que ces travaux font suite au rapprochement des écoles qui avaient fait débat pendant la campagne des municipales, surtout pour celle de Légugnon Pondeilh, cela s'était beaucoup mieux passé pour Labarraque Prévert, nous avons eu davantage de temps de le préparer, vous aviez même fait la promesse entre les deux tours d'arrêter ce projet sur la pression des parents. Aujourd'hui, les travaux prévus sont en cours et je constate que deux sénateurs socialistes, même si d'autres ont été sollicités, soucieux du confort des enfants dans les écoles publiques et laïques auxquelles ils sont très attachés, font preuve de générosité.

J'ai, depuis quelque temps, eu l'occasion de rencontrer des membres des équipes éducatives et des parents d'élèves pour certains faisant partie des plus récalcitrants à ce projet, et les uns comme les autres sont satisfaits, car la mixité sociale des enfants accueillis a dilué bien des problèmes rencontrés jusque-là. Je pense que c'était donc un bon projet. Je ne fais pas d'autosatisfaction, mais je pense que ce projet n'aurait pas vu le jour, si nous ne l'avions pas initié. En tout cas, je suis ravie que ces projets pour lesquels notre équipe avait beaucoup travaillé avec l'Inspection de l'Éducation nationale soient réalisés, contrairement à ce qui avait été promis il y a un certain temps.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas ma faute, si le Ministre de l'Éducation (je ne sais pas si c'était Najat ou un autre à l'époque) avait décidé de modifier un certain nombre de choses, dont le nombre de classes par exemple. Ce n'était pas notre faute, ni même celle de nos amis. Premier point.

Deuxième point, à partir du moment où une décision est prise par l'Inspection académique, vous savez bien qu'il nous restait en responsabilité en tant qu'élus municipaux à faire en sorte que la sécurité et le confort des enfants soient assurés. Et c'est ce que nous avons fait par les travaux qui ont été réalisés dès la première année, l'an dernier, dans l'école de Légugnon et aujourd'hui nous sommes dans une autre phase qui est une phase d'amélioration de ces écoles. Nous sommes tous contents, c'est parfait.

Comme vous le soulignez, deux sénateurs socialistes nous ont donné la main. Cela prouve que j'ai, chez les Socialistes, des amitiés qui sont sûres

M. UTHURRY.- Chez vos amis, il y a une affaire, me semble-t-il, où ils sont en train de tailler des croupières sur le territoire Oloronais, pour le troisième du moins, il faudra lui dire de se mêler au concert de solidarité de ses collègues.

M. LE MAIRE.- Sur le territoire oloronais, je crois que le gouvernement socialiste ne facilite pas complètement les choses à longueur de journée et de décision.

M. BAREILLE.- (*Inaudible*)*

M. LE MAIRE.- Il n'y a que vous qui ne vous en rendez pas compte.

M. BAREILLE.- C'est une révélation.

M. LE MAIRE.- Je passe mon temps à vouloir cultiver avec vous une forme d'amitié, on va dire cela ainsi...

M. BAREILLE.- Je l'avais sentie !

M. LE MAIRE.- En tout cas, un sentiment qui me paraît absolument nécessaire à mon bien-être et même à mon bonheur et vous le refusez.

M. BAREILLE.- C'est pour cela que je l'accepte.

M. LE MAIRE.- Monsieur BAREILLE, vous le refusez ! Et je comprends pourquoi je suis peut-être éloigné de certains penchants. Je m'aperçois que j'ai moins de succès. On poursuivra cela plus tard.

Sérieusement, qui est contre ce rapport ?

Mme GASTON.- Nous sommes pour.

M. LE MAIRE.- Unanimité.

La subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur – salle d'activités motrices Écoles Prévert et Légugnon est adoptée à l'unanimité.

8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR - CANTINE ET REFECTOIRE DE L'ÉCOLE XAVIER NAVARROT

M. LE MAIRE.- Ce rapport est un peu le même que le précédent. Là, nous sommes sur un coût de 28 630 € HT. Je souligne que si nous sommes sur des prix aussi bas, c'est parce qu'une grosse partie du travail est faite en régie par nos employés municipaux. Je voulais les remercier et les féliciter du travail qui est fait. Le financement est le suivant :

☛ 20 % du Conseil départemental.

☛ 28 % pour la Réserve parlementaire de Madame Espagnac.

☛ 52 % de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.

Là encore, la demande de fonds de concours a été déposée et nous espérons arriver à 80 %, ce qui était notre objectif.

Vous êtes invités à :

- **APPROUVER** ce rapport,

- **M'AUTORISER** à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Ministre de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire de Madame Espagnac.

- **PRECISER** que la Commune préfinance la TVA.

- **DECIDER** que la Commune se substituera aux financeurs dans la mesure où les financements sollicités ne seraient pas obtenus.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

La subvention exceptionnelle du Ministère de l'intérieur – Cantine et réfectoire de l'École Xavier Navarrot est adoptée à l'unanimité.

9. RENOVATION DU SOL DE LA SALLE SCOHY

M. SERENA.- Le gymnase de la salle Scohy se compose d'un terrain principal type handball.

Le sol sportif de cette salle a maintenant 20 ans et nécessite une rénovation.

Derrière, vous avez le plan prévisionnel de subvention.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où les aides publiques envisagées dans le plan prévisionnel de financement ci-dessus ne seraient pas attribuées au projet porté par la mairie d'Oloron Sainte-Marie, des démarches en direction des partenaires financiers privés seront entreprises.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires et à solliciter les subventions ou dotations telles qu'exposées.

M. LE MAIRE.- Il faut quand même être un peu plus précis sur cette affaire, parce qu'elle est venue d'un accident. En effet, un gamin a eu un accident en faisant du sport dans la salle Scohy, il s'est arraché les ligaments de la cheville et nous avons été amenés à demander en urgence des devis pour refaire la totalité de ce sol qui est très abîmé. Nous arrivons à un coût de 110 436 €, qui est un coût très élevé, que nous ne pouvons pas assumer, pour être clair.

C'est pourquoi nous avons demandé une subvention au Conseil régional, au Conseil départemental et à l'État, d'abord au Conseil départemental et au Conseil régional car les élèves des lycées et des collèges pratiquent les activités physiques à l'intérieur de cette salle, donc ils sont directement concernés par la sécurité de cet équipement. Donc, nous leur avons demandé une subvention et nous en avons parlé aussi au sous-préfet, à qui nous avons indiqué que nous déposons une demande de DETR.

Quand on dit que si nous n'avons pas les subventions, le dossier serait porté par les partenaires financiers privés, ce n'est pas tout à fait exact. En fait, s'il n'est pas porté et si nous n'avons pas les subventions à court terme, comme il va falloir de toute façon mettre en sécurité pour la rentrée, nous allons faire des travaux confortatifs dont le coût est de 3 500 €. C'est une entreprise Oloronaise qui va faire des travaux d'attente. Et à ce moment-là, effectivement, un partenaire financier privé se propose de mettre une publicité, une annonce. Il s'agit d'un ancien service public un peu privatisé ou même beaucoup, Monsieur BAREILLE, on en parlera, qui se propose de mettre une annonce sur le terrain qui ferait un peu sa publicité et qui nous permettrait de payer. C'est la vérité. Nous n'avons pas de partenaires financiers privés qui payent 110 000 € ; c'est un peu difficile.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

La rénovation du sol de la Salle Scohy est adoptée à l'unanimité.

10. DESIGNATION D'UN MAITRE DE CEREMONIE.

M. ADAM.- Il s'agit d'une information : depuis le décès de M. Jean LABORDE, M. MAZA est officiellement maître de cérémonie à l'occasion des cérémonies patriotiques officielles. Et lorsqu'il sera indisponible, M. JEGOU le remplacera.

11. ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX

M. DALL'ACQUA.- Compte tenu du départ du Directeur Général Adjoint des Services et d'un Directeur de Pôle et suite à la volonté de la municipalité d'adapter l'organisation des services après une année de travail, une nouvelle structuration des services a été mise en place et des modifications doivent être apportées à l'organigramme des services municipaux.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 6 mai 2015, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur le nouvel organigramme des services municipaux détaillé en annexe et applicable au 18 mai 2015.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le rapport présenté.

M. LE MAIRE.- Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

L'organigramme des Services Municipaux est adopté à l'unanimité

12. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. DALL'ACQUA.-

1) Changement de filière : Direction Vie de la Cité : service culture.

En 2012, un adjoint d'animation a été recruté à la Direction Vie de la Cité.

Aujourd'hui, il s'avère que les missions exercées dans le cadre de son activité de Chargé de projet Régie Générale Programmation « Quartiers d'été » relèvent davantage de la filière technique. Il vous est donc proposé que l'agent passe de la filière animation à la filière technique. Il est à noter que ce changement de filière qui a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétente, n'a aucune répercussion financière.

2) Création d'emplois : Direction Générale des Services - Affaires juridiques et domaine public.

☛ Un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service.

Direction générale des Services - Promotion du Territoire et Co-Financements.

☛ Un poste de rédacteur territorial à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 19 juin 2015 au 18 juin 2016, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service.

Centre Technique Municipal - Service Environnement.

☛ Un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 2 juillet 2015 au 1^{er} octobre 2015 pour renforcer le service au niveau de l'entretien des stades.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le rapport présenté,
- **VOTER** les crédits nécessaires aux créations des postes.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

La modification du tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité

J'ajoute que 4 de nos agents partiront à la retraite dans les 6 ou 8 mois qui viennent et ils ne seront pas remplacés. Nous en parlerons avec les syndicats le moment venu.

13. AVANCEMENT DE GRADE

M. DALL'ACQUA.- Les décisions prises par Monsieur le Maire concernant les avancements de grade du personnel, inscrites au tableau d'avancement 2015, ont reçu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire Départementale.

Il convient de transformer certains postes afin de les mettre en conformité avec ces avancements. Ces différentes transformations sont détaillées ci-après. Je ne les énumère pas toutes.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le rapport présenté,
- **VOTER** les crédits nécessaires aux transformations de postes proposés.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité

Les avancements de grade sont adoptés à l'unanimité

14. CREATIONS D'EMPLOIS SAISONNIERS

M. DALL'ACQUA.- Comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal de créer les emplois temporaires indispensables au bon fonctionnement des animations estivales et au surcroît d'activité lié à l'entretien des bois et espaces verts de la Commune en période touristique.

Les postes concernés sont rémunérés sur la base du traitement afférent au 1^{er} échelon.

Pour les services du Centre Technique Municipal :

- ☛ 1 poste d'adjoint technique à temps complet durant le mois de juin
- ☛ 11 postes d'adjoints techniques à temps complet durant les mois de juillet et août.

Pour la Direction de la Vie de la Cité :

- ☛ 3 postes d'adjoint d'animation « Quartiers d'été »,
- ☛ 4 postes d'adjoint du Patrimoine à temps complet
- ☛ 1 poste et demi (donc un mi-temps) d'agent d'accueil au service Culture.

Ces postes sont attribués aux étudiants et lycéens en recherche d'emploi pendant les vacances scolaires par période d'une quinzaine de jours, soit 38 recrutements.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le présent rapport,
- **VOTER** les crédits nécessaires aux transformations des postes proposés.

M. LE MAIRE.- Pour information quand même, nous sommes en réduction assez importante des emplois d'été. En 2013, il y avait 48 emplois d'été pour un coût de la Ville de 50 000 € et en 2015, nous aurons 36 emplois d'été pour un coût de la Ville de 30 000 €, c'est-à-dire 20 000 € de moins. Nous essayons, tout en restant solidaires, quand on le peut, des jeunes étudiants qui cherchent un job d'été, de veiller à ne pas rentrer dans des dérives. C'est un budget que nous essayons de maîtriser du mieux que nous pouvons.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Les créations d'emplois saisonniers sont adoptées à l'unanimité

15. INFORMATION ANNUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'EMPLOI DES PERSONNELS HANDICAPES.

M. DALL'ACQUA.- Le Conseil municipal doit être informé annuellement du respect de l'obligation d'emploi de personnels handicapés par la Commune.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances fait obligation aux employeurs publics occupant au moins 20 agents (en équivalent temps plein) d'employer dans leurs effectifs 6 % de travailleurs handicapés.

Les crédits dont disposera le fonds pourront être alloués aux employeurs publics pour financer notamment :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes handicapées qu'ils emploient.
- L'accompagnement et la sensibilisation des employeurs à l'insertion des personnes handicapées.
- L'aménagement de leurs postes de travail.
- Des actions de formation ou d'information à destination des personnes handicapées ou des personnels.
- Des outils de recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

M. LE MAIRE.- C'est une information, il n'y a pas de vote.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

16. DENOMINATION DU BELVEDERE DE LA RUE JELIOTE - ESPLANADE EUGENE EMMANUEL VIOLLET-LE-DUC

M. CORBIN.- Bonsoir, les deux délibérations que je vais vous proposer concernent des dénominations de lieu.

La première est la dénomination du belvédère de la rue Jéliote en Esplanade Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc. Le belvédère situé rue Jéliote, a fait l'objet d'un réaménagement récent. Pour information, Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc est un architecte peintre aquarelliste, connu notamment pour ses restaurations médiévales, mais c'est sur ses talents de dessinateur que nous nous arrêterons en raison de son œuvre « *Vue Générale d'Oloron-Sainte-Marie* » qu'il a effectuée lors d'une traversée des Pyrénées depuis ce belvédère même.

Considérant l'intérêt culturel historique et communal de cette dénomination, votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la dénomination « Esplanade Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc »

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

La dénomination du belvédère de la rue Jéliote – Esplanade Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc est adoptée à l'unanimité

En fait, il a peint le quartier Sainte-Croix depuis la route de Pau. Donc, c'est une bonne idée.

17. DENOMINATION DE LA VOIE TALLEYRAND PERIGORD

M. CORBIN.- La voie reliant le rond-point Borderouge au rond-point de la JAO sera destinée dans un futur que nous espérons le plus proche possible à marquer l'entrée de la ville.

Pour information, Charles-Maurice Talleyrand-Périgord, homme d'état et diplomate français qui joua un rôle important durant la période révolutionnaire, reconnu pour son rôle dans les débuts de l'instruction publique, épousa Catherine Noël Verlée. C'est justement à ce propos-là que cela nous intéresse dans la mesure où sa famille possédait alors le château de Ledeuix.

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente cette dénomination, votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la dénomination avenue Talleyrand-Périgord.

M. UTHURRY.- Un petit commentaire, au gré des délibérations, on enrichit ses connaissances et je suis allé googeliser ce cher Talleyrand-Périgord et j'ai découvert d'abord qu'il avait une petite famille, comme souvent les gens de cette époque-là qui ont des places et une rue, il était prêtre, il a été évêque, car à l'époque, on était prêtre pour occuper déjà un poste d'archevêque, pour y remplacer son oncle, il a abandonné sa fonction, mais il a vraiment côtoyé les grands de ce monde comme Napoléon, Victor Hugo. D'ailleurs, je vous recommande d'aller voir ce que Victor Hugo a écrit après sa mort, après qu'il eut été embaumé, je crois que son cercueil a été fermé, opacifié il n'y a pas si longtemps que cela.

On dit qu'il avait effectivement un esprit vif.

M. LE MAIRE.- Sais-tu ce qu'a dit Napoléon sur lui ? « *C'est de la merde en bas de soie* ».

M. UTHURRY.- Alors, peu importe ce que l'on dit sur Internet, mais il était un tantinet vénel, c'est un euphémisme que de le dire et globalement, il a trahi autant de gens qu'il a servis. Mais c'est un point de rhétorique.

M. LE MAIRE.- A l'ENA, par exemple, la formation de diplomate est basée sur les règles de la diplomatie de Talleyrand. Il a son côté positif et négatif, comme tout homme, blanc et noir, mais c'est, sur le plan de la diplomatie, sûrement l'un des plus grands diplomates et hommes d'État que la France ait eu. Notre attention a été attirée par le fait qu'il a épousé quelqu'un qui était propriétaire du château de Ledeuix. Nous le savions un peu car un écrivain oloronais, sous-préfet d'Oloron qui s'appelait Pierre Daguerre, a écrit un livre qui s'appelle « *le château sur l'Auronce* » et c'est dans ce livre-là qu'il indique le lien entre Talleyrand et Ledeuix. Quand nous en avons parlé, nous avons trouvé rigolo que la route qui mène de la route de Pau vers Ledeuix et qui n'avait pas de nom jusqu'ici, porte ce nom-là.

M. UTHURRY.- C'est bien. Il a laissé une trace effectivement dans l'histoire ; c'est bien aussi de temps en temps de récompenser les gens qui prêchent par l'exemplarité. Mais je ne vais pas faire son jugement parce que ma connaissance à son sujet est assez imparfaite, mais ce qui saute aux yeux quand on va lire en première lecture, c'est cet aspect un peu ambivalent.

M. LE MAIRE.- Méfiez-vous de Wikipédia !

M. UTHURRY.- Il n'y a pas que Wikipédia, il y a aussi Napoléon !

M. CORBIN.- Madame de Staël...

M. LE MAIRE.- Je ne serai pas défenseur de Napoléon et de l'Empire...

M. UTHURRY.- Ce n'est pas pour autant qu'il n'a dit que des bêtises dans sa vie.

Je voulais, au sujet de ces trois délibérations, vous demander de manière un peu solennelle, où vous en êtes de votre engagement à considérer notre demande d'il y a un peu plus d'un an à dénommer les berges du gave « espace Raymond Dieste » ; c'est un aménagement qu'il avait porté malgré quelques contestations à l'époque, c'est peu de le dire, et qui, désormais, fait l'unanimité, à voir, dès les beaux jours venus, le nombre de personnes qui s'y promènent. Je pensais donc que le tout prochain festival « des Rives et des Notes » pouvait être l'occasion, peut-être pas de traduire immédiatement cette reconnaissance, mais en tous les cas, d'en faire l'annonce.

M. LE MAIRE.- D'accord, pourquoi pas. En fait, nous attendions d'avoir une avenue, quelque chose d'un peu plus prestigieux, puisque vous aviez trouvé que l'espace auquel nous avons pensé tout seuls pour donner son nom, ne convenait pas. On s'est dit qu'il fallait un espace plus prestigieux. Je veux bien me rendre avec vous sur les lieux pour que l'on essaie de voir quel est l'espace exact auquel nous pourrions donner le nom de Raymond Dieste car il y a aussi les allées du Comte de Tréville qui figurent maintenant sur tous les plans, etc., et il est très difficile d'enlever une dénomination pour en remettre une autre. Il faut que nous regardions ensemble si c'est la place devant l'ancien magasin... Je ne sais pas. Nous irons voir ensemble où mettre les panneaux et comment cela s'appelle.

M. UTHURRY.- Cela peut être les berges du gave qui englobent...

M. BAREILLE.- Si vous y allez ensemble, faites attention de ne pas tomber à l'eau, que l'on ne vous perde pas tous les deux !

M. LE MAIRE.- Ne vous inquiétez pas, vous savez bien que je nage entre toutes les eaux !

Je propose que nous décidions, si vous en êtes d'accord, bien qu'on n'ait pas de délibération, de voter ce soir le principe de donner le nom de Raymond DIESTE, ancien maire d'Oloron Sainte-Marie à l'espace des berges du gave ; nous ferons une délibération que nous rajouterons demain. Et nous irons ensemble, si vous le souhaitez, pour voir précisément à quel endroit nous mettons les plaques, pour que cela ait du sens.

Je fais tout d'abord voter le rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

La dénomination de la voie Talleyrand Périgord est adoptée à l'unanimité

18. DENOMINATION DU SQUARE CASIMIR CONDADO

M. LE MAIRE.- Je vais être franc, c'est une demande qui a été formulée, d'une part, par sa famille et d'autre part, par les associations d'anciens combattants qui ont souhaité que l'on rende hommage à Oloron Sainte-Marie à Casimir Condado dont on vous dit dans le rapport qu'il était à la fois ancien combattant, qu'il s'est occupé du FCO Rugby pendant 50 ans, qu'il a œuvré pour le festival des Pyrénées et surtout, qu'il a été le seul Français à avoir eu la « *Presidential Unit Citation* », c'est-à-dire la plus grande distinction américaine pour son action durant la guerre. Je vais être franc, j'ai pensé que c'était légitime qu'on puisse donner son nom, car c'est le seul en France à avoir eu cette distinction-là, à un espace qui ne soit pas trop éloigné de là où il habitait. Et comme il apparaît que l'espace vert en question n'a, en réalité, pas de nom, nous avons proposé de lui donner ce nom.

Je vous demande :

- **D'APPROUVER** la dénomination de « Square Casimir Condado » pour l'espace vert situé entre l'avenue Tristan Derème et la rue Honoré Baradat.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

La dénomination du square Casimir Condado est adoptée à l'unanimité

19. ACCEPTATION DU TRANSFERT A LA VILLE DE LA COLLECTION DU MUSEE BEARNAIS PAR L'ASSOCIATION REGIONALISTE DES PYRENEES

M. CORBIN.- Le Musée Béarnais, créé en 1923 par les membres fondateurs de l'Association Régionaliste du Béarn, du Pays Basque et des contrées de l'Adour, est actuellement conservé dans les réserves de la Ville.

Ce musée contrôlé est devenu Musée de France à la suite de la loi du 4 janvier 2002.

La DRAC sous couvert du Préfet a déclaré par courrier en date du 19 décembre 2006 l'état de péril des collections.

L'Association Régionaliste des Pyrénées, lors de sa prochaine assemblée générale, décidera l'attribution des collections à la Ville d'Oloron Sainte-Marie.

Par ailleurs, la DRAC cofinancera une mission d'expertise et de récolement des collections (une prochaine délibération sera proposée dans ce sens).

Il apparaît nécessaire d'en devenir propriétaire, afin d'en faciliter le traitement et la prise en compte par le service Patrimoine de la Ville d'Oloron Sainte-Marie.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le transfert de la collection Musée Béarnais entre l'Association Régionaliste du Béarn et la Ville

- **AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer la convention correspondante.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'acceptation du transfert à la Ville de la collection du Musée Béarnais par l'Association Régionaliste des Pyrénées est adoptée à l'unanimité

20. MUSEE BEARNAIS - PRET D'UNE PARTIE DES COLLECTIONS.

M. CORBIN.- La commune de Nay, plus spécifiquement la Maison Carrée a fait une demande concernant le prêt d'une partie de nos collections, liée au travail d'Ernest Gabard.

Il est rappelé la nécessité de faire vivre ces collections actuellement non présentées au public.

La DRAC, en la personne de Roland Pintat, ne formule aucune objection à cette présentation au public, la commune d'Oloron Sainte-Marie disposant d'un droit de propriété de fait sur les collections.

Je pense que vous avez pris connaissance des pièces concernées et une convention entre les deux parties sera rédigée.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le prêt d'une partie des collections à la Maison Carrée de Nay,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Musée Béarnais - le prêt d'une partie des collections est adopté à l'unanimité.

21. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : MISE EN PLACE D'UN PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (P.E.D.T.)

Mme FOIX.- Ce projet de PEDT mentionné à l'article D.251-12 du code de l'éducation formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires et permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante dans l'intérêt de l'enfant.

Il appartient au Conseil municipal d'approuver le Projet Éducatif Territorial que vous avez en annexe. Ce document a été élaboré par un Comité de Pilotage constitué des élus et techniciens référents, des animateurs, des équipes enseignantes des écoles maternelles et élémentaires, de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, du représentant de la CAF, de la DDCS et des représentants des parents d'élèves.

Vu la loi de refondation de l'école,

Vu le décret portant sur l'organisation des temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le décret relatif au P.E.D.T. et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Où cet exposé, votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport ainsi que le P.E.D.T. tel qu'annexé à la présente.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le P.E.D.T. et à accomplir l'ensemble des formalités et déclarations administratives réglementaires permettant sa mise en œuvre auprès de l'ensemble des partenaires éducatifs et financeurs concernés.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ?

Mme GASTON.- J'ai aussi beaucoup travaillé sur ce projet éducatif, sans avoir eu le temps de le mettre en œuvre. Je voudrais juste faire un petit rappel, nous aurions pu le mettre en place en septembre 2013, comme la loi le permettait et suite au Conseil des Écoles de février 2013 et devant l'inquiétude, d'une part, des parents à l'idée d'une garderie bis et d'autre part, des enseignants sur la qualité et la quantité des engagements, nous avons décidé de mettre en place un Comité de Pilotage, aujourd'hui appelé Comité de suivi, pour réfléchir à un projet partagé et accepté par la majorité de la Communauté éducative.

De mi-avril à début octobre 2013, nous nous sommes réunis quatre fois pour arriver à l'organisation telle que vous nous la présentez aujourd'hui, à peu de détails près, et c'est normal, c'est dans le fonctionnement quotidien de se réajuster et de s'adapter.

Nous avons lancé une enquête auprès de chaque famille, de chaque association culturelle et sportive et consulté tous les conseillers d'école et nous nous étions appuyés sur le diagnostic enfance-jeunesse que nous avons initié et décliné sous forme de chantier. Le chantier n° 1 était d'ailleurs « les enfants au cœur du Projet Éducatif Territorial ».

Le renouveau de la société passe nécessairement par un renouveau de l'Éducation et donc un renouveau pédagogique qui puisse permettre à l'enfant de devenir acteur conscient, créateur, responsable et autonome face à son avenir, de s'épanouir individuellement et collectivement, d'apprendre à être en paix avec soi-même, avec les autres et avec son environnement. Par environnement, nous entendons l'éducation pour le respect de ceux qui nous entourent, mais aussi s'inscrire dans son environnement.

Les conclusions de l'enquête lancée auprès des associations avaient montré que 86 % des associations culturelles étaient intéressées pour intervenir dans les écoles et 64 % des associations sportives également, même si nous savons qu'il y a toujours de la déperdition, elles étaient très nombreuses à vouloir s'y investir. Nous avons reçu plus particulièrement les associations qui intervenaient déjà dans le cadre du contrat enfance-jeunesse pendant notre mandat, mais aussi pendant votre mandat précédent. Elles

donnaient une plus-value au temps périscolaire, bien avant que la loi ne nous l'impose. Les membres de ces associations ont des compétences et une énergie nouvelle, et les membres du personnel des écoles ont déjà traversé des temps très différents dans la journée entre entretien, cantine, classe pour certaines, et garderie. Le rythme des enfants de maternelle n'est pas le même que celui des enfants des classes élémentaires. Que les ATSEM qui le souhaitent encadrent le temps périscolaire est rassurant pour les enfants. Il en est autrement pour les plus grands.

Pour nous, ce projet est l'occasion d'une chance et une chance de tirer l'école vers l'extérieur, pour créer des passerelles et des liens avec les acteurs de notre Ville et nous avons à Oloron Sainte-Marie une dynamique que bien d'autres nous envient pour y arriver. L'objectif était de faire rentrer ces acteurs dans l'école, pendant les temps où les enfants sont là, en dehors des apprentissages fondamentaux, mais avec ces apprentissages pour les optimiser, afin que tous les enfants aient la même possibilité d'accéder à ces temps d'éveil et de découverte, alors que seuls certains sont inscrits dans les clubs.

En interne, il y a aussi de la ressource, je pense notamment au service du Patrimoine dans les différents services, pas forcément celui des écoles, qui fait aujourd'hui preuve de beaucoup de bonne volonté.

Par Projet du Territoire, nous entendions aussi le Territoire à plus grande échelle, même si la Communauté de Communes du Piémont Oloronais n'a pas de compétences scolaires, rien n'empêche de travailler avec le secondaire et c'est ce qu'ils font entre eux d'ailleurs pour avancer à peu près à la même vitesse, car les enfants du primaire de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais viendront dans les collèges d'Oloron Sainte-Marie et la réforme des rythmes scolaires ne doit pas accroître les inégalités, mais tout mettre en œuvre pour les gommer. C'est aussi une des raisons pour laquelle nous avons différé la mise en place des activités périscolaires.

Aujourd'hui, nous voterons pour le projet tel qu'il est présenté. Je ne vois pas comment il pourrait en être autrement, puisqu'il correspond au compte rendu du Comité de Pilotage qui avait eu lieu le 21 novembre 2013 dans les termes exactement.

Quelques interrogations toutefois :

Vous annoncez le partenariat dans le Projet Éducatif Territorial d'associations sportives et culturelles. Est-ce que cela veut dire que certaines seront là à la rentrée prochaine ? Je sais qu'aujourd'hui un seul intervenant de l'extérieur vient dans les écoles.

Sur la formation du personnel toujours infléchissante, la formation est une chance, mais elle nécessite aussi du temps et donc, de la disponibilité. Quid des remplacements du personnel en formation, alors que dans les contraintes, vous soulignez la difficulté de remplacement des agents absents affectés aux TAP.

Mme FOIX.- La question porte sur le remplacement des intervenants ?

Mme GASTON.- Non, au niveau de la formation, je crois que c'est un peu en vase clos et qu'il y a peu de personnel des écoles intervenant pendant les TAP.

Mme FOIX.- Je voudrais rebondir sur une chose : vous dites que c'est le bilan de ce qui avait été fait au Comité de Pilotage de novembre 2013, il faut quand même être honnête et objectif, quand nous sommes arrivés, le P.E.D.T. n'était pas du tout rédigé, il ne faut pas exagérer. C'est le résultat de tout ce qui a été fait dans l'organisation de la journée. Il faut être honnête.

M. LE MAIRE.- C'est le résultat du tiercé !!!

Mme GASTON.- Je peux le transmettre par mail, c'est exactement le compte rendu attendez... Vous allez retrouver dans le P.E.D.T. les actions comme coopérer, imaginer, construire, développer...

M. LE MAIRE.- C'est du vocabulaire de psychanalyse !

Mme GASTON.- Cela figure dans votre P.E.D.T.

M. LE MAIRE.- Mais vous lisez le vôtre !

Mme GASTON.- C'est exactement comme le vôtre.

Mme FOIX.- Je suis d'accord sur quelques mots, mais il ne faut pas exagérer sur l'organisation.

Mme GASTON.- Se relaxer, jouer, jardiner, la sieste des petits à partir de telle heure, le temps de la maternelle...

Mme FOIX.- Je ne sais pas pourquoi nous avons mis autant de temps à l'écrire alors !

Mme GASTON.- C'est justement la question que je me suis posée.

M. LE MAIRE.- Quand nous sommes arrivés, rien n'était prêt pour les rythmes scolaires. Vous ne saviez pas comment les financer et quand nous avons demandé aux services où on en était, nous nous sommes aperçus que rien n'était fait.

Mme GASTON.- Attendez... Je vais vous transmettre notre projet.

M. LE MAIRE.- Nous savons que pendant six ans vous avez réfléchi.

(Discussion générale)

M. BAREILLE.- Vous recommencez de manière désagréable.

M. LE MAIRE.- On ne peut décemment pas dire que le P.E.D.T. que nous présentons aujourd'hui en juin 2015, est celui que vous aviez fait en 2013.

Mme GASTON.- Je vous le montre.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas possible.

Mme GASTON.- Les personnes qui sont au Comité de Pilotage s'en souviennent.

Mme FOIX.- Les mots d'éducation générale forcément sont repris. Je suis d'accord, mais sur toute la mise en place du P.E.D.T., il ne faut pas exagérer.

Mme GASTON.- C'est quoi ? La pause méridienne ?

Mme FOIX.- C'est un détail, comment voulez-vous que soit la pause méridienne ? Forcément elle est de midi à 2 heures.

Mme GASTON.- Elle ne l'était pas.

Mme FOIX.- C'est un détail dans l'organisation, vous le savez bien. Il faut être objectif.

(Discussion générale)

M. BAREILLE.- C'est dommage, si vous avez refait le travail, alors qu'il était fait !

M. LE MAIRE.- Il est étonnant que vous ne l'ayez pas dit au Comité de Pilotage puisque vous en faites partie, vous auriez dû dire : on arrête le travail, puisqu'il est déjà fait,

Mme FOIX.- Reprenons sur la formation.

Mme GASTON.- Le Comité de Pilotage s'est réuni deux fois.

M. LE MAIRE.- Cela suffit pour dire que vous avez déjà fait le travail.

Mme GASTON.- J'attendais des nouveautés.

Mme FOIX.- Reprenons sur la formation, puisque vous le souhaitez ; des associations participent. Vous savez très bien que, budgétairement, nous ne pouvons pas mettre chaque soir des animateurs de toutes les associations d'Oloron Sainte-Marie et en plus, les associations d'Oloron Sainte-Marie n'ont pas les ressources pour mettre à disposition des écoles un nombre d'animateurs suffisant.

Mme GASTON.- Vous voulez qu'on fasse une enquête aussi.

M. LE MAIRE.- Mais diplômés.

Mme GASTON.- Ils sont diplômés.

Mme FOIX.- Nous avons misé sur autre chose, le budget en lien avec les associations a permis de former des animateurs qui ont aussi des compétences en interne et au lieu de faire intervenir un animateur d'une association, nous avons préféré choisir que l'animateur qui a des compétences en environnement, par exemple, comme vous l'avez dit, forme pendant toute une semaine, sur des petites vacances, une multitude d'animateurs qui interviennent dans les écoles ; ainsi, ils peuvent, eux, faire des ateliers à divers groupes et c'est beaucoup plus enrichissant.

Mme GASTON.- C'est le cas de BIE, mais par exemple, le théâtre La Baraque qui intervenait dans le cadre du contrat enfance-jeunesse, Radio Oloron, propose de multiples activités. Il y avait des éducateurs sportifs.

M. LE MAIRE.- Il leur a été demandé et nous avons fait avec les moyens que nous avions.

Mme FOIX.- De toute façon, vous le savez, puisque nous en avons déjà discuté au niveau du Comité de suivi avec du recul.

Mme GASTON.- Faire tout en interne, oui, mais les associations que nous avons reçues individuellement souhaitaient venir ; j'ai même des professionnels de la relaxation qui sont venus. Je ne suis pas allée les chercher hier !

Mme FOIX.- Il y a des formations au niveau de la relaxation sur différents intervenants notamment en maternelle, car il s'est avéré que nos rythmes étaient un peu trop soutenus et qu'ils avaient besoin de ce genre d'activité.

Mme GASTON.- Je vois que beaucoup de personnel va partir en formation, or ce genre de formation (BAFA et BAFD) ne se fait pas en 4 jours, et je vois aussi que dans les contraintes du P.E.D.T. que nous allons signer, vous soulignez les difficultés de recrutement des agents affectés aux TAP.

Je demande (*inaudible*)* ces moments de formation.

Mme FOIX.- Ces personnes vont partir en formation BPJEPS, mais après, elles sont là pour encadrer des équipes. Il y a toujours une période de transition, de toute façon, vous savez très bien que les personnels animateurs n'ont pas l'ensemble des diplômes pour cela, effectivement, il y a une période de transition qui va leur permettre aussi d'évoluer,

d'avoir des postes intéressants au niveau de leur métier dans le cadre de la fonction territoriale en tant qu'employées de la mairie. C'est très bien pour elles, bien sûr.

M. LE MAIRE.- De toute façon, si j'ai bien compris, puisque c'est vous qui l'avez écrit en 2013, vous allez voter pour.

Mme GASTON.- Je n'ai pas dit que c'était moi qui l'avais écrit.

M. LE MAIRE.- Nous allons mettre le rapport aux voix. Vous avez un Comité de pilotage et vous rentrerez dans les détails techniques dans ce Comité.

Mme GASTON.- Il s'appelle le Comité de suivi.

M. LE MAIRE.- L'essentiel, pour nous, c'est que la réforme soit mise en œuvre, que le P.E.D.T. existe, que les enfants aient une foultitude d'activités et que ce soit gratuit. Je vais quand même rappeler que ce n'est pas le cas partout, et qu'un certain nombre de villes, y compris de votre tendance politique, sont en train de faire payer ce genre de service et que cela fonctionne le mieux possible avec une perspective de pérennisation d'emplois liés à la formation. C'était dans « le Monde », un article est paru il y a quelques jours. Ce n'est pas notre choix. Si en plus, sur le fond, nous sommes d'accord, je présume que nous voterons tous.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

La réforme des rythmes scolaires : mise en place d'un projet Éducatif Territorial (P.E.D.T.) est adoptée à l'unanimité

Et Madame FOIX et Madame GASTON, tout à l'heure à la sortie, iront débattre du temps de formation détaillé qui sera à mettre en œuvre.

22. ATELIER JEUNES OLORON PREVENTION

M. SERVAT.- Il est proposé à votre assemblée de :

- **VOTER** 2 250 € pour l'attribution à Oloron Prévention de 30 bourses « Atelier Jeunes » pour l'année 2015.

Ces ateliers permettent :

- ☛ D'entrer en contact avec des jeunes aux situations préoccupantes,
- ☛ De formaliser un temps de prise en charge des jeunes,
- ☛ De favoriser la socialisation à travers la constitution d'un groupe et l'adhésion à des règles collectives,
- ☛ De faciliter l'accès aux loisirs éducatifs, à la formation et à la culture des jeunes *via* la partie projet pouvant prolonger l'atelier.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'Atelier Jeunes Oloron Prévention est adopté à l'unanimité

23. PROGRAMME SPORT VACANCES ÉTÉ 2015 ET CONVENTIONS DE PRESTATION MAIRIE/ASSOCIATIONS OU AUTRES PRESTATAIRES.

M. SERENA.- Présentation du sport vacance Été 2015.

Il est destiné à des jeunes âgés de 6 à 16 ans pour la période du 6 juillet au 14 août. Vous avez le détail de toutes les activités avec le prix indiqué.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le programme Sport Vacances Été
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations et les autres prestataires.

M. LE MAIRE.- Il y aura 7 disciplines supplémentaires.

Mme GASTON.- Je constate que Sport Vacances Été renaît par cet outil de ses cendres...

M. LE MAIRE.- Pourquoi ?

Mme GASTON.- Comme nous avons eu trois réunions de la commission sportive, je ne l'ai appris que le 2 juin.

Je constate aussi que, vu les contraintes budgétaires, l'amplitude et les activités offertes aux enfants étaient réduites.

M. LE MAIRE.- D'une semaine.

Mme GASTON.- La seule question qui m'interpelle est la suivante : l'Office des Sports disparaît et qu'en est-il des associations qui dépendaient administrativement de l'Office Municipal des Sports ? Les avez-vous prévenues ? Au niveau du service des Sports de la Ville d'Oloron, tout un travail de formation était fait avec l'UNSSA, tout un travail sur la trésorerie de certains clubs, y avez-vous pensé ? Comment allez-vous remédier à l'absence de personnel pour pouvoir gérer entretenir le feu Office des Sports. Patricia part à la retraite, mais aussi les éducatrices sportives.

Nous n'avons eu aucune information sur le transfert de l'Office Municipal des Sports à la municipalité. Pouvez-vous nous en dire plus ?

M. LE MAIRE.- D'abord, pour qu'il y ait transfert, il faut qu'une assemblée générale se tienne et elle aura lieu demain soir. Le transfert a été négocié avec le président de l'Office des Sports et sa vice-présidente et deux ou trois réunions de travail ont eu lieu ici pour l'organiser. Nous sommes partis du principe qu'il ne paraissait pas tout à fait normal de confier à d'autres le soin d'organiser des manifestations qui étaient de l'intérêt de la Ville et qui nous intéressaient. En l'occurrence, au vu ce que pouvait coûter l'Office et des services rendus, il nous est apparu que nous pouvions peut-être prendre les choses à notre compte et les faire. Cela tombait bien, puisque effectivement l'employée de l'Office des Sports partait à la retraite. Nous avons fait coïncider, vous l'observerez, la fin de l'Office des Sports avec le départ en retraite de son employée.

Je ne comprends pas ce que vous dites au sujet des associations qui dépendaient de l'Office des Sports. Personne n'en dépend. Il y a des associations adhérentes de l'Office des Sports.

Mme GASTON.- Ce n'est pas cela. Je veux parler du travail de formation que faisait l'Office des Sports.

M. LE MAIRE.- Avant, vous avez demandé : que deviennent les associations qui dépendent de l'Office des Sports ? Aucune association ne dépend de l'Office des Sports.

Mme GASTON.- Administrativement parlant, Monsieur LUCBEREILH, elles se servaient de l'Office des Sports notamment pour remplir des dossiers d'inscription, faire leur budget prévisionnel.

M. SERVAT.- Je vous rappelle que beaucoup d'associations ont demandé des services qui ont été refusés par l'Office des Sports.

M. LE MAIRE.- Je peux vous donner la liste de tous ceux qui nous ont expliqué qu'ils n'étaient pas tristes de voir disparaître...

M. SERVAT.- Qui adhéraient, qui ont demandé quelques services et la personne a répondu qu'elle n'avait pas le temps, par exemple, pour des photocopies, pour des inscriptions au semi-marathon, cela a été refusé. Je peux montrer un courrier.

M. LE MAIRE.- L'Office des Sports ne vivait que de la subvention municipale, même la cotisation des associations, c'est l'argent qu'on leur donnait pour qu'elles le redonnent à l'Office des Sports. C'est pour dire quand même, dans l'esprit, si elles n'étaient pas capables de le payer directement, sans qu'on le leur donne par ailleurs, l'adhésion à l'Office des Sports pouvait être discutable ou en tout cas discutée. Peu importe, c'est du passé.

Nous avons considéré que l'Office des Sports était insuffisant, qu'un office de la vie associative serait préférable et nous avons envie d'en faire en même temps un office de la démocratie participative, car il faut bien qu'à un moment donné il y ait aussi un lien avec les comités de quartier sans être des associations, mais qui y ressemblent un peu dans leur fonctionnement.

L'idée est de faire suivre les actions sportives de l'Office des Sports directement par le Service des Sports de la Ville d'Oloron Sainte-Marie et les services rendus aux associations le seront, et pas seulement aux associations sportives, mais aussi aux associations culturelles, voire sociales si elles en ont besoin dans le cadre d'un office de la vie associative et de la démocratie participative et lorsque vous avez regardé tout à l'heure l'organigramme, vous aurez remarqué qu'une employée de la mairie a été déjà affectée à ce futur service. Nous discutons avec Madame CARDON maintenant de la localisation. Est-ce que ce sera là-bas ? Est-ce que ce sera ailleurs ? Nous sommes en train de discuter des modalités pratiques. Pour être très clair, le service sera rendu et pas seulement aux associations sportives. C'est notre souhait.

Après, nous avons une autre question. Allons jusqu'au bout : est-ce que, par exemple, tout le travail de reprographie qui est fait pour le compte des associations à la mairie et qui fait que, de temps en temps, on n'arrive plus à faire le travail demandé par les élus parce qu'ils sont un peu submergés, c'est normal, par le travail que leur donnent les associations, ne pourrait pas se faire à l'office de la vie associative ? Je crois qu'oui.

Ce sont des questions que nous sommes en train de nous poser pour essayer d'organiser un outil qui soit indépendant, au service des associations, situé ailleurs qu'à la mairie et qui rende ces services-là. Pour ce qui relève des affaires sportives, c'est bon.

Pour revenir aux vacances été, il faut tout dire, aujourd'hui, la programmation qui est faite comporte 7 disciplines supplémentaires avec des choses assez originales, notamment le bivouac en refuge avec le CAF, et nous sommes sur une participation de la Ville qui est augmentée car, pour nous, c'est important, puisque nous sommes sur une participation

prévisionnelle de 20 064 € alors qu'elle était traditionnellement aux alentours de 15 000 €. Il y a une vraie politique de la Ville de développer le Sport Vacances Été.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le programme Sport Vacances Été 2015 et conventions de prestation Mairie/Associations ou autres prestataires est adopté à l'unanimité

24. OUVERTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR LE SPORT VACANCES ETE : TARIF DES ACTIVITES.

M. LE MAIRE.- Je propose à Madame PROHASKA de ne pas relire la délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ouverture de la régie de recettes pour le Sport Vacances Été : tarifs des activités est adoptée à l'unanimité.

25. INDEMNITE DE RESPONSABILITE DU REGISSEUR TITULAIRE.

M. LE MAIRE.- Madame PROHASKA, je pense que nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'indemnité de responsabilité du régisseur titulaire est adoptée à l'unanimité

26. CLOTURE DE LA REGIE DES DEUX TRINQUETS

M. SERENA.- En 2011, une régie de recettes appelée « des deux trinquets » concernant la mise en location d'heures pour la pratique de la pelote au complexe sportif Guynemer a été créée.

Cette régie permettait l'encaissement de tickets pour des locations « à l'heure » et de cartes d'abonnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Ville d'Oloron Sainte-Marie n'assure plus la gestion en régie directe et a signé une convention d'occupation du domaine public avec un gestionnaire privé.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport.
- **VOTER** la clôture de la régie de recettes des deux trinquets.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

La clôture de la régie des deux trinquets est adoptée à l'unanimité

27. CONVENTION D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU JARDIN PUBLIC A LA MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION D'UN « PARCOURS D'ACCROBRANCHES »

M. SERENA.- Vous avez la tarification de l'animation ainsi que les dates de l'animation,

M. LE MAIRE.- Nous rappelons, parce que cela ne figure pas dans le rapport, que nous avons institué une gratuité de deux jours pour l'ensemble des enfants de la Ville.

M. SERENA.- Le 4 et 5 juillet.

M. LE MAIRE.- Tous les enfants pourront y aller gratuitement pendant deux jours.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

La convention d'occupation et d'utilisation du Jardin Public à la mise en place d'une animation d'un « parcours d'accrobranches » est adoptée à l'unanimité

28. CONVENTION TYPE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX SCOLAIRES : CROQ'VACANCES

M. LE MAIRE.- Madame BONNET, je pense que nous pouvons passer au vote. Avez-vous des questions ?

M. UTHURRY.- Non, ce sont des délibérations que l'on passe depuis des années.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

La convention type d'occupation temporaire de locaux scolaires : Croq'Vacances est adoptée à l'unanimité

29. CONVENTION TYPE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX SCOLAIRES : STAGE TILLOUS BORDES.

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

La convention type d'occupation temporaire de locaux scolaires : stage Tillous Bordes est adoptée à l'unanimité.

30. CONVENTION D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU STADE DE SAINT-PEE : STAGE TILLOUS BORDES.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

La convention d'occupation et d'utilisation du stade de Saint-Pée : stage Tillous Bordes est adoptée à l'unanimité

31. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

M. CORBIN.- Je pense que vous avez tous pris connaissance de la liste des subventions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Les attributions de subventions exceptionnelles sont adoptées à l'unanimité

M. UTHURRY.- J'ai un petit commentaire à faire en annexe du vote.

Puisque nous parlons de subventions exceptionnelles, je souhaite évoquer en deux mots le traitement exceptionnel que, pour le coup, vous avez réservé à quelques-unes d'entre

elles, au motif qu'elles ne sont pas d'Oloron Sainte-Marie. Nous avons discuté de cela il y a quelques semaines ici, par exemple, le cas du centre équestre de Goès qui effectivement est situé à Goès, mais qui est fréquenté par beaucoup de personnes, notamment d'enfants d'Oloron Sainte-Marie qui participent depuis tout le temps à des opérations de Sport Vacances Été ou à d'autres opérations avec les écoles ; c'est aussi l'association du Camp de Gurs qui, historiquement, était soutenue par notre Commune, même si le Camp de Gurs est situé à quelques encablures d'Oloron Sainte-Marie, il n'en demeure pas moins que c'est quelque chose qui a marqué l'histoire de notre Ville. Vous en avez vous-mêmes parlé, lorsque vous avez salué Mendiondou qui avait recueilli avec beaucoup d'humilité des réfugiés espagnols notamment.

Par contre, l'argument de la localisation ne vaut pas pour Terre de Mémoire(s) et de Luttés qui a fait vivre l'histoire ici, les combats que des hommes et des femmes ont mené. C'est vrai pour la justice sociale, souvent c'est vrai pour l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est vrai pour la liberté, parfois le combat politique, mais aussi des combats pour la République, pour la France puisque Terre de Mémoire(s) a créé beaucoup d'événements pour saluer des faits historiques et, à ce titre-là est reconnue comme un interlocuteur quasiment officiel de l'Office National des Anciens Combattants.

Jean-Pierre ARANJO avait porté notre parole lors du dernier Conseil municipal, mais tout cela était passé un peu inaperçu dans le volant de toutes les subventions et bien sûr, nous n'allions pas voter contre. Mais pourquoi alors que Terre de Mémoire(s) et de Luttés qui satisfait finalement à tous les critères d'éligibilité : situé à Oloron Sainte-Marie, statut associatif en règle, engagement bénévole très important, intérêt général reconnu, je le disais notamment par l'ONAC, en faire des parias dans l'univers associatif qu'il vous arrive de saluer avec une spontanéité dont je doute un petit peu, maintenant, surtout à la lecture de la presse locale d'hier, quand vous avez dit : « *Ces gens-là font de la politique et s'ils continuent, je pourrais même les virer de leur local* ».

M. LE MAIRE.- Justement, je vais leur écrire demain, leur local est très grand, je pense qu'on va le réduire.

M. UTHURRY.- Je vais terminer. « Ces gens-là font de la politique », tout le monde en fait un petit peu ! Même dans la vie associative « et je pourrais aussi les virer de leur local », je voudrais savoir si vous assumez ces propos, si vous pensez réellement ce que vous dites, ce qui confirmerait les propos que vous aviez tenus lors d'un colloque parisien où vous aviez été invité en tant que maire et répondant à l'un de vos interlocuteurs, vous aviez dit, parce qu'il parlait d'une partie de sa population de manière un peu stigmatisante « *et moi, j'ai en plus des Républicains espagnols, alors c'est dire...* »

Je ne sais pas ce que cela veut dire, mais en tous les cas, l'association Terre de Mémoire(s) et de Luttés que Monsieur CORBIN a félicitée à plusieurs reprises sous mes yeux, (il s'est associé aux félicitations que je lui attribuais) ne mérite pas autant l'opprobre et le scandale que vous lui aviez réservé hier sur la presse. Vous êtes Maire de tous les Oloronais et beaucoup parmi eux souhaiteraient que vous clarifiiez votre prise de position.

M. LE MAIRE.- Vous allez voir...

M. UTHURRY.- Je l'attends !

M. LE MAIRE.- Je veux d'abord dire et rappeler que, lorsque j'ai été élu entre 2001 et 2008, jamais aucune association n'a fait l'objet d'une quelconque attaque de la part de la municipalité à l'époque. Et vous pouvez regarder à ce moment-là, toutes les associations ont bénéficié de subventions.

M. UTHURRY.- Vous laissez penser que je l'ai dit, je n'ai jamais dit cela.

M. LE MAIRE.- Je vous ai laissé parler, vous me laissez répondre,

M. UTHURRY.- À côté !

M. LE MAIRE.- J'y vais ou pas ?

Je ne peux pas être taxé de porter atteinte à la vie associative ; lorsqu'on ironisait il y a 30 secondes sur le fait que je parlais des associations, oui, je me flatte que, même dans cette ville, nous avons maintenu dans des conditions difficiles et même en augmentant comme on vient de le voir sur Sport Vacances Été, la participation à la vie associative. C'est le premier point.

Le second point que je veux rappeler est un point de droit. Il n'y a aucun droit à subvention dans le droit public français. Aucun Conseil municipal n'est obligé de donner des subventions à qui que ce soit, et il relève de sa propre légitimité de décider ou pas d'attribuer des subventions. Lorsque nous avons décidé de mettre en place des critères pour essayer de limiter l'invasion parfois galopante du nombre d'associations qui venaient sur Oloron Sainte-Marie - et vous avez cité par exemple le centre équestre de Goès - nous avons mis des critères qui, effectivement, pouvaient être discutables en termes de subvention, mais pour nous, ils ne l'étaient pas. Il n'y a pas de raisons que le contribuable Oloronais aille payer des activités qui se déroulent ailleurs.

Par contre, et j'ai reçu plusieurs associations, vous ne les avez pas citées, Rando Verte, l'Aéromodélisme Club d'Agnos et nous leur avons dit clairement : « Nous ne pouvons pas, nous ne voulons pas donner de subventions à vos structures car elles sont extérieures à la Ville, mais dans la mesure où elles rendent des services à la Ville, vous pouvez nous fournir des factures de prestations qui seront payées ». Ainsi par exemple, pour être clair, l'Aéromodélisme d'Agnos qui avait une subvention de mémoire de 600 € ne l'a plus car nous ne l'avons pas votée, mais comme ce sont eux qui pilotent le drone qui nous permet de faire les films de la webtélé, nous leur payons annuellement ces 600 €. Cela permet de faire en sorte de ne pas multiplier l'arrivée d'associations diverses. C'est nous qui décidons si nous prenons un service ou pas, quand il est extérieur et nous le payons. Donc, il n'y a pas pour le centre équestre de Goès de point particulier.

S'agissant de Terre de Mémoire(s) et de Luttes je voudrais que vous vous demandiez, lorsque vous êtes arrivés à la mairie en 2008, si l'un quelconque d'entre nous, président d'une association avait dit, comme cela a été dit dans la presse, que vous étiez un homme infréquentable, si quelqu'un avait dit de vous, en 2008 ou après, qu'il faut faire barrage à LUCBEREILH, comme cela a été publié il y a quelques semaines encore dans la presse locale, si en même temps, que vous l'insultiez dans la presse, vous alliez lui demander des avantages divers. Quand on a un minimum de fierté et de dignité, on dit à ses amis : « Ils sont contre nous, tant pis, ils vont demander des subventions ailleurs ». Et Monsieur UTHURRY, vous êtes premier vice-président...

On retrouvera les articles et je vous les montrerai. Et à ce moment-là, je dirai que, puisque vous les aimez beaucoup, Monsieur UTHURRY vous qui, avec le Conseil Régional...

M. UTHURRY.- J'aime tout le monde !

M. LE MAIRE.- Vous qui avec le Conseil Régional ne subventionnez que 2, 3 ou 4 associations dans la Ville d'Oloron Sainte-Marie, je vous invite à multiplier vos efforts pour les aider à notre place.

M. UTHURRY.- Nous subventionnons du photovoltaïque, nous subventionnons l'innovation, nous subventionnons les routes...

M. LE MAIRE.- Je parle d'associations, pour le reste, j'ai regardé aujourd'hui le budget justement de cette association, car je m'interrogeais sur l'ampleur des locaux qui étaient mis à sa disposition, compte tenu de son action, et je me suis aperçu qu'il y avait 62 adhérents qui payaient, je crois, 10 € chacun de cotisation et que le budget hors opérations exceptionnelles...

M. BAREILLE.- Faux, 20 € !

M. LE MAIRE.- Cela fait donc 1 200 €, et si on enlève les subventions qui, par exemple, ont été allouées l'an dernier pour une opération, nous avons un budget exceptionnellement haut l'an dernier et le budget de cette année sera globalement de 3 000 €. Est-il concevable que la Mairie d'Oloron Sainte-Marie dans tous les cas subventionne à hauteur de 40 ou 50 % une association ? Je dis que non. Et c'est de notre responsabilité que de décider de donner ou de ne pas donner et tant que je n'aurai pas les excuses publiques des gens de cette association-là, moi en tout cas, je ne reviendrai pas sur ma décision et je demanderai à mes amis d'en faire autant.

M. BAREILLE.- Monsieur le Maire, c'est dommage que ce débat tel qu'il est là ce soir, - il est clair, les masques tombent – n'ait pas eu lieu le soir où nous débattions des subventions et nous ne l'avons pas eu pour au moins deux raisons...

M. LE MAIRE.- Vous ne l'avez pas demandé.

M. BAREILLE.- S'il vous plaît, parce que les informations dont nous disposons aujourd'hui et que vous assumez, notamment du fait de la presse, nous étions loin d'en disposer, puisqu'y compris dans les propos apaisants de Mme DEL PIANTA, je me souviens très bien que nous avons posé des questions, mais aucune réunion de commission préalable à l'attribution de ces subventions ne s'est tenue. Nous ne disposions pas d'informations ni sur les critères, ni sur la tenue de la prétendue concertation qu'il y avait eue avec chaque association. Je le dis très humblement, j'ai peut-être manqué de vigilance, mais je me suis senti piéger ce soir-là par la réponse générale de Mme DEL PIANTA qui disait : « Nous avons rencontré toutes les associations, nous avons donné les éléments, il y a eu concertation ». Renseignements pris depuis, ce n'est pas concertation, mais audition. Moi, dans les éléments que j'avais au moment du précédent Conseil municipal, je m'interrogeais sur la manière dont avaient été valorisées certaines prestations, et n'ayant pas les éléments, il est vrai que je ne pouvais pas dire ce que je vais dire ce soir.

Et ce soir, je suis très clair : dire que pour une association, n'y en aurait-il qu'une, mais il y en a quand même une trentaine qui n'ont pas eu de subvention, il y en a qui ont vu leur subvention diminuer, je pense notamment aux organisations syndicales, dont vous avez pu juger de l'efficacité de l'intérêt à l'occasion du court, mais efficace conflit de SINTERTECH sous les drapeaux de la CGT.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas à la Mairie à financer les syndicats.

M. BAREILLE.- Ce ne sont pas les syndicats, ce sont des associations de retraités, on ne va pas...

M. LE MAIRE.- J'ai reçu M. Chinette, je vais vous dire ce qu'il m'a dit... ?

M. BAREILLE.- Votre choix, vous l'avez assumé, vous l'avez dit, pour une des associations, et je pense que cela vaut pour d'autres, parce que vous n'avez pas fait un traitement singulier et particulier pour Terres de Mémoire(s) et de Luttés, même si c'est vrai, que vous appuyez, mais elle n'est pas la seule concernée, d'ailleurs je crois savoir que ces associations souhaitent se concerter et recueillir les informations de l'une à l'autre pour avoir une intervention auprès de vous, claire, nette, demandant en particulier que les critères qui ont présidé à l'attribution de subventions leur soient donnés et qu'une réponse circonstanciée leur soit donnée.

Depuis que j'ai lu la presse, c'est vrai que je suis quand même assez effaré, parce que...

M. LE MAIRE.- Cela fait quatre fois qu'il y a des demi-pages contre nous avec cette histoire-là et pas une fois le président n'a demandé un rendez-vous. Je suis désolé.

M. UTHURRY.- Je crois qu'il vous a écrit.

M. LE MAIRE.- Il a demandé qu'on lui explique par écrit, il ne m'a pas demandé un rendez-vous. Tous les autres sont venus me voir.

M. BAREILLE.- Vous vous rencontrerez, si vous n'allez pas à lui, il viendra à vous, j'en suis certain. Mais, je tiens à vous dire quand même que c'est la première fois que j'entends un tel reproche, que j'entends dire qu'une association fait de la politique. Cela n'a rien d'interdit. Ce n'est pas interdit. Le problème c'est que si une politique qui ne vous agréé pas, s'en mêle...

Monsieur ADAM.- Une remarque : vous n'avez pas entendu dire, M. UTHURRY nous l'a écrit, que nous étions une association politique. Il a même refusé que nous apparaissions dans un...

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas parce qu'ils font de la politique, c'est parce qu'ils m'attaquent personnellement. C'est un discours belliqueux.

Mme GASTON*.- Lorsque vous faites référence à Territoire d'Action, vous vous rendez compte le travail pédagogique que fait Terres de Mémoire(s) et de Luttés ?

M. LE MAIRE.- Mais vous rigolez. C'est du pipeau, les associations comme cela, il y en a 500 en France.

M. BAREILLE.- J'aimerais entendre l'adjoint, ou alors il n'est pas sincère quand il s'exprime.

M. CORBIN.- Cela va sans dire, mais cela ira encore mieux en le disant, quand je défends une association, j'en ai défendu devant Bernard, une fois, deux fois, j'ai dit des choses, d'accord, on est clair, je ne vais pas contre l'action qu'elles font dans les expositions, etc. Maintenant, le chapeau côté politique est une chose complètement différente.

Pour revenir sur le doute que vous aviez quant au fait qu'on avait consulté toutes les associations, je vous garantis que nous les avons toutes vues ou reçues, même le Camp de Gurs qui, d'ailleurs, n'avait pas fait de demande particulière, ce n'est pas que la subvention n'a pas été attribuée, l'association n'avait pas demandé.

M. SERENA.- Et de même pour le centre équestre.

M. BAREILLE.- Le MRAP...

M. LE MAIRE.- Attendez Monsieur BAREILLE, Mouvement contre le Racisme et l'Antisémitisme !

M. SERENA.- J'ai reçu toutes les associations sportives et Anne est au courant, il n'y a pas de souci. Nous avons reçu le centre équestre, aucun dossier de subvention, 4 mails et 4 appels. Ils n'ont jamais rappelé ; la moindre des choses au moins, est de répondre au téléphone ou aux mails.

M. LE MAIRE.- Dites à Monsieur VILLALBA qu'il prenne rendez-vous et nous verrons avec lui directement

M. BAREILLE.- Je vais en avoir vite terminé. Je ne peux pas laisser ce débat, où vous portez appréciation sur l'activité d'une association, sur l'activité politique, alors que légalement et je dis y compris moralement par rapport à ce qu'elle fait, ce travail mémoriel est tout à fait exemplaire.

J'ai, par contre, sous les yeux Monsieur le Maire, et là cela brûle la ligne blanche de la loi de la République, le programme du colloque des Universités d'été...

M. LE MAIRE.- Là, je vous réponds tout de suite.

M. BAREILLE.- Concernant Civitas où je vois que vous intervenez à titre personnel en tant que maire, sur le thème : « comment diffuser les idées catholiques dans un projet municipal, en tant que maire » et que vous le faites dans un atelier particulièrement bien accompagné avec M. Jean-Louis d'André qui était membre du Comité central du Front National de 2007 à 2011.

M. LE MAIRE.- Il en est parti.

M. BAREILLE.- C'est une réalité. Vous violez la règle de la laïcité. Vous avez le droit d'y aller à titre personnel, mais pas en tant que maire.

M. LE MAIRE.- La laïcité, Monsieur BAREILLE, c'est le respect des opinions de tout le monde.

M. BAREILLE.- Non, c'est la séparation de l'Église avec l'État.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas de faire, comme vous êtes en train de le faire, des interventions surprenantes. Maintenant, je vais aller maintenant sur le fond : sur le fond, je ne vais pas à ce colloque, mon nom a été indiqué, alors qu'on ne me l'a même pas demandé, c'est une erreur et Monsieur Escada a reçu ce matin une lettre, puisque je l'ai appelé ce matin, en indiquant que je ne voyais pas ce que j'irais faire à un colloque...

M. BAREILLE.- Ils ont de drôles de méthodes ces gens-là et vous leur faites confiance.

M. LE MAIRE.- En tout cas, je n'y vais pas et je n'ai rien à y faire. C'est clair, vous avez la réponse !

M. BAREILLE.- Tout le monde a entendu.

M. LE MAIRE.- Elle est très claire et simple.

M. BAREILLE.- C'était quand même une réalité.

M. LE MAIRE.- Que mon nom ait été indiqué dans cette rencontre, oui, qu'on me l'ait demandé, non.

M. BAREILLE.- Vous y étiez l'an dernier ?

M. LE MAIRE.- Non.

M. BAREILLE.- La vidéo...

M. LE MAIRE.- Je n'étais pas là, j'étais à une autre réunion.

Mme GASTON.- C'était la même chose. Quand vous y allez à titre personnel, c'est votre droit.

M. LE MAIRE.- Est-ce que je n'ai pas droit à titre privé d'aller où je veux ?

Mme GASTON.- Bien sûr, mais là, vous étiez invité en tant que maire.

M. LE MAIRE.- Je ne suis pas invité en tant que Maire d'Oloron Sainte-Marie, je suis invité pour témoigner de ce que peut penser un maire par rapport à cela. Quant à la réponse que je peux donner, vous ne la connaissez pas.

M. BAREILLE.- Le thème est : « S'engager comme élu local ».

M. LE MAIRE.- Cela ne veut pas dire que j'y vais pour dire que je m'engage. D'ailleurs, je n'y vais pas ! C'est justement pour cela que je n'y vais pas !

Et la vidéo c'est autre chose.

Mme GASTON.- Vous y étiez bien en tant que Maire.

M. LE MAIRE.- J'y étais en tant que Maire comme un autre...

Mme GASTON.- En tant que Maire à Civitas, chacun en pensera ce qu'il voudra...

Je ne sais pas si vous savez ce qu'est Civitas.

M. LE MAIRE.- Je préfère ne pas dire ce que je pense.

Mme GASTON.- Concrètement, est-ce Raymond VILLALBA qui s'est exprimé dans la presse ou est-ce le président ?

M. LE MAIRE.- C'est Raymond VILLALBA, il est président. Moi je suis maire, et Raymond VILLALBA, c'est en tant que président. C'est pareil, c'est lui qui l'a dit. Trouvez-vous concevable, soyons clairs, d'insulter la personne à qui vous allez demander une subvention ?

M. BAREILLE.- C'est vous qui parlez, mais ce n'est pas le Maire ! Mais Raymond VILLALBA qui est candidat aux élections, vous dites : c'est le président et vous, quand vous êtes à Paris, vous dites : « Je ne suis pas le maire ». C'est pourtant le même, c'est Hervé LUCBEREILH.

M. LE MAIRE.- Je vais demander au public de ne pas intervenir car il y a une police dans l'assemblée, les débats sont suffisamment compliqués sans qu'on ait besoin d'avoir des interventions du public.

Mme GASTON.- Durant notre mandat, il y a une association qui a fait ce que fait Raymond VILLALBA envers moi personnellement. À aucun moment je n'ai demandé que la Commission pour les associations dise que l'on coupe les subventions. Je me suis

permis à titre personnel de ne plus aller dans cette association mais comment, au nom de la collectivité on peut couper...

Mme PEBEYRE.- Laissez parler dans la presse cette association...

M. LE MAIRE.- On donne des subventions à qui on veut...

M. BAREILLE.- C'est clair, nous l'avons compris !

M. LE MAIRE.- Nous allons passer à la question suivante.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

32. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2014.

M. ROSENTHAL.- Ce rapport est assez conséquent.

Je vous donne le prix de l'eau qui est en 2014 de 3,18 TTC, composé de 1,29 € pour l'eau potable et 1,89 € pour l'assainissement de l'eau. Ces prix sont détaillés plus loin dans le rapport. Vous trouvez dans cette délibération :

- ☛ Un état sur la qualité des eaux traitées, page 4.
- ☛ Les indicateurs techniques et financiers de l'eau et de l'assainissement.
- ☛ Un état aussi des stations d'épuration de Légugnon et de Soeix.
- ☛ Enfin, en page 8, les actions réalisées et payées en 2014 et le programme d'actions à venir.

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** de cette information.

33. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE AUTONOME DE L'EAU

M. LE MAIRE.- Nous demandons à l'opposition qui est leur candidat.

M. UTHURRY.- Véronique PEBEYRE.

M. LE MAIRE.- Voulez-vous que l'on vote à bulletin secret ou considérons-nous que la liste est bonne

M. UTHURRY.- Oui, à bulletin secret.

M. LE MAIRE.- Vous avez le droit. Est-ce vrai ou pas ?

M. UTHURRY.- Non ! Mais dans tous les cas, on peut !

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

La désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie autonome de l'Eau est adoptée à l'unanimité.

34. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE AUTONOME DE L'ASSAINISSEMENT.

M. LE MAIRE.- Qui représente l'opposition ?

M. UTHURRY.- Madame PEBEYRE également

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

La désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie autonome de l'Assainissement est adoptée à l'unanimité

35. ACTUALISATION DES PRIX PRATIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX, DIVERSES LOCATIONS ET OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC.

M. LE MAIRE.- Monsieur DALL'ACQUA, cette délibération pose-t-elle un problème sur l'actualisation des prix pour les échafaudages ?

M. UTHURRY.- Non, elle ne pose pas de problème majeur.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'actualisation des prix pratiqués dans le cadre des travaux, diverses locations et occupations du domaine public est adoptée à l'unanimité

36. ACQUISITION DE LA PARCELLE AL 84 RUE MARCEL PAGNOL

M. ROSENTHAL.- La Ville d'Oloron Sainte-Marie a été saisie par le gérant de la SCI les Spirées afin de procéder à la régularisation de la parcelle AL 84, rue Marcel Pagnol. Cette parcelle est à l'heure actuelle la propriété de la SCI les Spirées. Elle constitue le chemin d'accès qui mène au transformateur EDF. De plus, elle jouxte l'espace vert du lotissement Marcel Pagnol.

Votre assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les démarches d'acquisition de cette parcelle à titre gratuit.

Mme BARBET.- J'habite rue Marcel Pagnol vers le transformateur et ce petit terrain je me demande à quelle fin il est acquis.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas à quelle fin, c'est d'abord pour ne pas qu'un jour il soit fermé et qu'on ne puisse plus accéder au transformateur qui, lui, dessert l'ensemble du lotissement. C'est le premier point. Et c'est pour cela que dans le document initial notarial, il était stipulé (et c'est marqué dans le rapport d'ailleurs) que la parcelle AL 84 est destinée à tomber dans le domaine public, qui l'occupe actuellement par la présence d'un transformateur électrique. C'était prévu au départ et cela ne s'est jamais fait. Nous régularisons car il y a un climat un peu particulier dans ce secteur et nous aimerions bien être sûrs d'avoir accès au transfo, s'il y avait un problème.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'acquisition de la parcelle AL 84 rue Marcel Pagnol est adoptée à l'unanimité.

37A. CESSION DE TERRAIN PARCELLES SECTION A N°574 ET 576 AU FAGET

37B. CESSION DE TERRAIN PARCELLE SECTION A N°572 AU FAGET

M. LE MAIRE.- Les deux rapports suivants sont une régularisation.

M. ROSENTHAL.- Oui les deux rapports qui suivent, c'est pour la même chose.

Votre assemblée est invitée à :

- **ACCEPTER** de procéder à l'acquisition desdits terrains à l'euro symbolique
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes relatifs.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les rapports sont adoptés à l'unanimité.

La cession de terrain parcelles section A n 574 et 576 et section A n°572 au Faget est adoptée à l'unanimité

38. AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ÉLECTRICITE RESEAU DE FRANCE

Mme BONNET.- Dans le cadre de la mise en souterrain des réseaux Haute Tension, Électricité Réseau de France souhaite implanter une ligne souterraine sur le bien communal N 114 situé au 13, chemins d'Illhasse, Parc d'activités Lanneretonne.

Votre assemblée est invitée à :

- **ENGAGER** ces travaux sur la parcelle N 114.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage qui en découle avec Électricité Réseau de France.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'autorisation de signer une convention de servitude avec Électricité Réseau de France est adoptée à l'unanimité.

39. TRANSFORMATION DE LA ZPPAUP EN AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - ARRET DU PROJET

M. ROSENTHAL.- Par rapport à la ZPPAUP, l'AVAP intègre des dispositions relatives au développement durable, des règles adaptées à la typologie architecturale des immeubles et non plus par secteur géographique. Elle comprend également une commission locale de suivi permettant de donner des avis sur des projets nécessitant une adaptation des règles de protection.

La Commune a sollicité l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais pour la conduite de l'opération (élaboration du cahier des charges, pilotage).

La mission d'étude a été confiée au cabinet d'architecture du patrimoine Etienne Lavigne.

Le dossier d'arrêt du projet AVAP joint à la présente délibération comprend :

- ☛ Un rapport de présentation,
- ☛ Un règlement qui comprend les prescriptions,
- ☛ Des documents graphiques qui font apparaître le périmètre de l'AVAP, une typologie des constructions et une typologie des espaces extérieurs.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la réalisation et le bilan de la concertation préalable à la création de l'AVAP,
- **ARRETER** le projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine tel qu'il est annexé sa là présente délibération.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à saisir le Préfet du Département afin que ce dernier transmette le projet au Préfet de la Région Aquitaine,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à saisir le Tribunal administratif pour désignation d'un commissaire-enquêteur et prendre l'arrêté d'enquête publique qui en découle.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'approbation de ce projet.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

M. UTHURRY.- Merci, Monsieur ROSENTHAL pour la présentation synthétique. Cela permet d'aller plus vite. Nous allons voter bien sûr, c'est un gros travail qui a été collaboratif. Mais je regrette que nous ne disposions pas des documents que vous avez évoqués, notamment le règlement.

M. ROSENTHAL.- Ce règlement nous a été envoyé sous forme d'un lien. Il est tellement énorme que nous l'avons reçu sous forme d'un lien.

M. UTHURRY.- Vous pouvez envoyer le lien, vous m'avez demandé de voter.

M. LE MAIRE.- Vous le votez ou pas ?

M. UTHURRY.- Oui, mais vous nous l'enverrez.

M. ROSENTHAL.- Oui bien sûr.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

La transformation de la ZPPAUP en Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine – Arrêt du projet, est adoptée à l'unanimité.

40. MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE - INFORMATION SUR LES MARCHES PASSES.

M. LE MAIRE.- Vous avez lu l'information sur les marchés.

Mme BARBET.- J'ai une question par rapport à la rénovation et l'agrandissement de l'espace bloc, qui va être notifié. Par contre, le 6 novembre 2011, vous aviez inscrit une somme de 347 500 € avec les vestiaires dedans. Quand pensez-vous avoir des réponses ?

M. LE MAIRE.- Au moment du budget, nous vous avons dit, - et c'est pour cela que j'ai insisté tout à l'heure pour les écoles - que nous faisons en sorte de ne faire les travaux que quand nous avons l'assurance d'avoir les subventions, quand elles étaient décidées et que nous avons reçu les lettres disant que nous avons tant. Autrement, compte tenu des difficultés budgétaires que nous connaissons, nous n'engageons pas de dépenses, si nous ne sommes pas sûrs d'avoir à côté un potentiel de subventions important.

Nous avons la certitude d'être très bien subventionnés, mais il nous manque une subvention, celle du CNDS et si j'ai bien compris, il ne se réunira qu'au mois d'octobre et elle est importante. Donc, tant que nous ne sommes pas sûrs d'avoir cette subvention-là en octobre, nous avons fait les blocs car il fallait les faire en urgence et c'est plutôt réussi d'ailleurs, mais les vestiaires ont été reportés en accord avec le club, début d'année prochaine.

Pas d'autres questions ?

C'était une information.

41. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

C'est aussi une information. Avez-vous des problèmes particuliers par rapport aux DIA ?
Non.

M. SERENA.- Je reviens sur une chose Monsieur BAREILLE, sur le problème des subventions car avant, je n'ai pas pu intervenir, vous avez eu notre avis.

M. BAREILLE.- Je crois qu'on va en parler longtemps !

M. SERENA.- Non, deux petites minutes, au moins, vous avez eu notre avis qui était une décision ferme pour le moment sur les subventions. Mais moi, je préfère avoir un avis ferme que prévoir des subventions institutionnelles à des clubs qui attendent encore les subventions de votre époque. Vous comprenez, vous Madame BARBET, vous avez promis une subvention exceptionnelle à la JAO en 2013 pour l'accession en national 3 qui engendrait des déplacements et lorsque, ici, nous avons voté une subvention de 7 000 €, à ce moment-là, je n'ai eu aucune question comment il se faisait qu'on votait 7 000 € à la JAO. C'était une de vos promesses. Je préfère que l'on prenne une décision ferme sur les subventions que de promettre des choses qu'on ne tient pas. Vous le saurez.

M. BAREILLE.- Pour TML, elles ont été tenues.

M. LE MAIRE.- Monsieur BAREILLE, les engagements seront tenus.

Mme BARBET.- Je voudrais juste demander la date du courrier de la JAO.

M. SERENA.- Septembre 2013 et c'est le président.

Mme BARBET.- Quand vote-t-on le budget ?

M. SERENA.- Si vous voulez, je pose la question vendredi à l'assemblée, pour voir si vous avez promis une subvention. Je la poserai devant tout le monde et on verra qui est le menteur.

M. BAREILLE.- Cela doit être moins compliqué d'aller à l'assemblée générale de la JAO qu'à celle de TML.

(discussion générale)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, la séance est levée.

42 - DENOMINATION DES BERGES DU GAVE : ESPACE RAYMOND DIESTE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

La dénomination des berges du Gave – espace Raymond Dieste est votée à l'unanimité.

La Secrétaire,